

SCOT du Pays des Combrailles
Analyse des résultats de l'application du SCOT
2010-2016



Sommaire

- Un SCOT engagé en 2005 et approuvé en 2010
- **Contexte de l'évaluation du SCOT** : un bilan et une délibération avant 2017
- Les moyens et actions engagés depuis 2010
- **Présentation de l'analyse des résultats**

Assurer du développement économique et de l'emploi

Rappel des objectifs et prescriptions
Eléments d'analyse

Le point sur l'emploi

A - Trois pôles économiques qui se développent différemment
La montée en puissance du pôle économique de Combronde
Le renforcement du pôle industriel des Ancizes/St Georges
Cas du pôle industriel de St Eloy

B - Des bourgs qui débloquent des capacités foncières pour accueillir de nouveaux services ou des activités tertiaires
L'aménagement de zones d'activités
Des capacités débloquées dans le tissu existant pour développer des activités tertiaires (commerces, services..) mais pas toujours dans les bourgs-centres

C - Des ressources locales mieux valorisées
Vers des espaces agricoles plus pérennes et plus fonctionnels
Valorisation du patrimoine forestier et développement de la filière bois
Renouvellement ou extension des carrières existantes
Une production d'énergie renouvelable qui reste faible

Mener une politique résidentielle différenciée

Rappel des objectifs et prescriptions
Eléments d'analyse

A - Un niveau de population qui se maintient globalement
Seul 1/3 des bourgs-centres profite de ce dynamisme
Une évolution démographique positive liée au solde migratoire

B - Un rythme de construction plus bas que prévu mais qui profite **légèrement plus à l'Ouest du territoire**
Moins de logements construits que prévus
Une dynamique toujours plus favorable à l'Est mais qui s'atténue légèrement
Une proportion de constructions sur les bourgs centre en progression
Des tailles de logement et des surfaces de terrain qui n'évoluent pas encore
Pas de diversification de l'offre
Accroissement de la vacance

C - **Des principes d'urbanisme plus qualitatifs dans les nouveaux documents d'urbanisme**
Etat d'avancement des mises en compatibilité
Bilan des documents d'urbanisme révisés :
Les actions menées en faveur de l'habitat

D - Une offre de services dans les bourgs en constante évolution

Rendre durablement accessible le territoire
Rappel des objectifs et prescriptions
Éléments d'analyse

- A - Une offre en déplacements alternatifs qui est toujours quasi inexistante
- B - Une disparition progressive des dessertes ferroviaires
- C - **La poursuite de l'organisation routière du territoire**

Tourisme, nature, environnement
Rappel des objectifs et prescriptions
Éléments d'analyse

- A - Le tourisme en perte de vitesse dans la vallée de la Sioule **mais des efforts pour mettre en œuvre une stratégie de développement des activités de pleine nature**
Des actions mises en place pour valoriser l'activité pêche et structurer l'offre touristique autour des activités de pleine nature
Importance du maintien de la qualité écologique des plans d'eau et des milieux aquatiques pour garantir leur attractivité touristique
- B - La carte du tourisme vert - Une adaptation aux besoins en hébergement en cours, et des activités qui se maintiennent, des sites mis en valeur
Des hébergements en légère augmentation
Un bilan plutôt positif de réalisation des Unités Touristiques Nouvelles (UTN)
Le maintien des activités et la valorisation des sites
- C - Des espaces naturels remarquables mieux protégés
- D - Vers une gestion durable de la ressource en eau ?
- E - **Vers la maîtrise de la consommation d'énergies fossiles et une meilleure gestion des déchets et des risques ?**
Des efforts pour réduire les consommations énergétiques dans l'habitat
Le point sur la gestion des déchets et la prévention des risques

- Conclusions et évolutions nécessaires du SCOT du Pays des Combrailles au vu de cette analyse et des évolutions législatives
 - 1- Améliorations à apporter au SCOT
 - 2- Evolution du périmètre
 - 3- Evolutions législatives
- Annexes

Un SCOT engagé en 2005 et approuvé en 2010

Le Pays des Combrailles et la commune de Saint-Eloy-les-Mines représentant **aujourd'hui** 47 176 habitants, se sont associés en 2005 pour réfléchir et organiser ensemble le développement futur du territoire des Combrailles, afin de le rendre attractif et solidaire.

La maîtrise de l'urbanisation, la protection des espaces agricoles et des richesses naturelles, l'accompagnement du développement économique, l'évolution de l'habitat... sont autant de sujets dont les élus des Combrailles ont souhaité débattre dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) qui a été approuvé le 10 septembre 2010.

Il comprend 98 communes, regroupées en 9 communautés de communes, et représente un territoire de 194 800 hectares comptant un peu plus de 47 000 habitants.



A travers ce **document d'urbanisme** les élus et acteurs du territoire ont cherché :

- à définir les priorités pour le territoire ;
- à **mettre à plat les projets d'aménagement (zones d'activités, infrastructures de loisirs, création de nouveaux lotissements ...)** de toutes les collectivités des Combrailles afin de les coordonner et de leur donner plus de cohérence ;
- à planifier le **développement induit par l'autoroute A89** et plus généralement les grandes infrastructures du territoire ;
- à **se doter d'un** outil maîtrisé par les élus des Combrailles pour faire face au phénomène de périurbanisation notamment ;
- à connaître et à gérer les utilisations des sols, afin de concilier le **développement économique (agriculture, zones d'activités)**, touristique (zones naturelles de renommées) et le cadre de vie des habitants ;
- à promouvoir une **gestion économe de l'espace** ;
- à approfondir la démarche de création du Pays des Combrailles en allant plus vers une approche localisée des projets de développement.

En se dotant d'un tel document, les élus ont donc cherché à mieux maîtriser le développement de leur territoire.

Rappel de la stratégie retenue

Au travers du SCOT, les élus ont souhaité contrecarrer la tendance observée de territoire à 2 vitesses opposant un secteur Est (bénéficiant de la proximité de la métropole clermontoise, de son dynamisme mais devant aussi faire face aux conséquences et aux risques de la pression urbaine), aux secteurs Ouest et Sud en proie à un vieillissement important de la **population et à de fortes difficultés d'attractivité.**

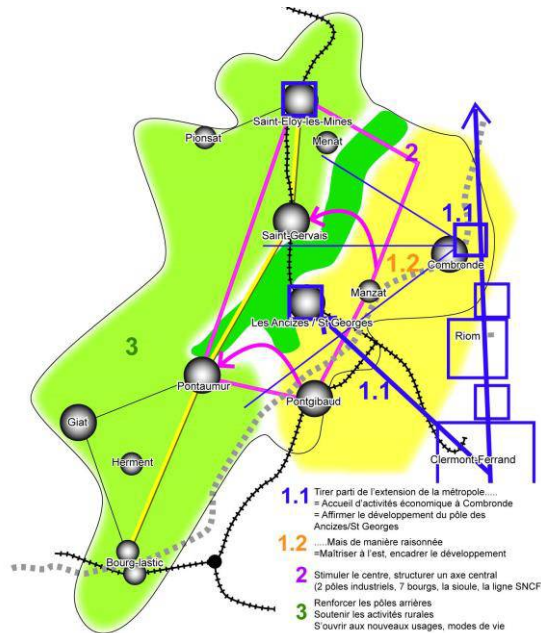
Ils ont donc choisi de relever le défi de construire pour demain un Pays **actif, équilibré et solidaire en s'appuyant sur les capacités de développement propres au territoire** (cadre de vie attractif, capacités productives locales, réseau des 12 bourgs), et en tirant parti de la proximité et du dynamisme de la métropole clermontoise, mais de manière raisonnée.

Dans le cadre du SCOT les élus se sont engagés dans les 10 ans à venir à **mettre en œuvre collectivement une stratégie d'aménagement et de développement** combinant une approche spatiale, de façon à prendre en

compte les différents contextes du Pays, et une approche thématique correspondant aux grandes politiques publiques à mener.

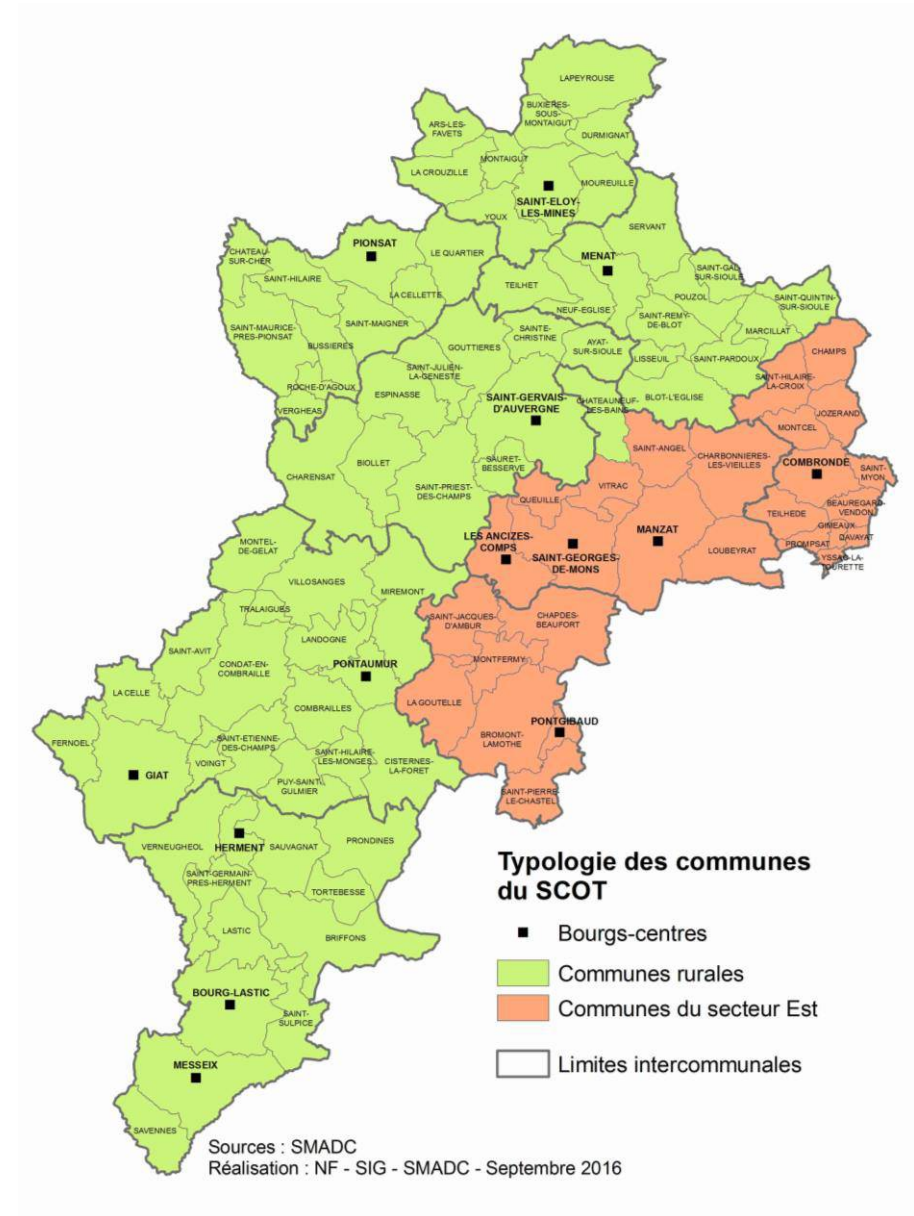
La solidarité entre les territoires est le fil conducteur qui a guidé **l'élaboration de la stratégie spatiale retenue, qui s'articule autour de 3 axes :**

- 1) Tirer parti du dynamisme de la métropole clermontoise et de la récente mise en service de l'A89, mais de manière raisonnée
- 2) **Renforcer le cœur des Combrailles**, interface entre le monde périurbain à l'Est et le monde rural à l'Ouest et au Sud en valorisant ses atouts
- 3) Dynamiser les activités liées aux ressources locales en particulier à l'ouest et au Sud en complément des activités agricoles et forestières à conforter



Cette stratégie s'appuie d'autre part sur ce qui fait la particularité et l'unité des Combrailles, à savoir :

- un réseau de 12 bourgs
- un tissu de communes rurales
- et une qualité paysagère et architecturale qui participe à la notoriété du territoire



Contexte de l'évaluation du SCOT : un bilan et une délibération avant 2017

Une obligation d'analyse

Conformément à l'article L143-28 du code de l'urbanisme, l'établissement public compétent en matière de SCOT doit procéder à une analyse des **résultats de l'application du SCOT** tous les 6 ans, en matière **d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces et d'implantations** commerciales, et doit délibérer sur son maintien en vigueur ou sa révision partielle ou complète. Concernant le SCOT du Pays des Combrailles, le SMADC doit donc délibérer avant le **13 janvier 2017 (6 ans après l'entrée en vigueur des dispositions de la loi Grenelle 2)**. A défaut d'une telle délibération, le SCOT est caduc.

A partir du 1^{er} janvier 2017, toutes les communes qui ne seront pas ou plus **couvertes par un SCOT, verront leur possibilité d'urbanisation nouvelle se réduire très fortement** dans la mesure où les différentes lois qui se sont succédées depuis 2000 (SRU, UH, Grenelle et ALUR) ont renforcé le principe d'urbanisation limitée.

L'article L142-4 du code de l'urbanisme dispose en effet, que lors de l'élaboration ou de l'évolution d'un document d'urbanisme, les zones et secteurs suivants ne pourront être ouverts à l'urbanisation :

- **Pour les communes dotées d'un POS/PLU** : les zones naturelles ou forestières N et les zones agricoles A, les zones à urbaniser AU créées après le 1/07/2002
- **Pour les communes dotées d'une carte communale** : les secteurs non constructibles
- **Dans les communes sans document d'urbanisme** : les secteurs situés en dehors des parties actuellement urbanisées (PAU)
- **Pour les projets commerciaux**, il ne peut être délivré d'autorisation d'exploitation commerciale (+1000m²) à l'intérieur d'une zone rendue constructible après le 2/07/2003.

Des dérogations à cet article seront possibles à condition que le projet **d'ouverture à l'urbanisation, le projet d'exploitation commerciale ou cinématographique puisse démontrer qu'il ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques**, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de

déplacements et ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

Ces dérogations pourront être accordées par arrêté préfectoral si les conditions précédentes sont réunies, et toujours après un avis simple de la CDPENAF.

Nécessité de grenelliser le SCOT avant le 1/01/2017

L'élaboration du SCOT du Pays des Combrailles engagée en 2005, s'inscrivait dans le contexte réglementaire de l'époque et notamment la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat.

Le contexte législatif a depuis profondément évolué, notamment suite aux **travaux du Grenelle de l'Environnement** lancés en 2007, pour engager et **introduire des actions en faveur de la préservation de l'environnement** dans les différentes politiques nationales.

Ces travaux se sont concrétisés par les lois Grenelle de 2009 et 2010, et en **matière d'urbanisme ces lois visent à « verdir », simplifier et mettre en cohérence les outils d'urbanisme en assurant une transversalité des thématiques touchant le logement, les déplacements, l'environnement, l'architecture...**

Ces lois fixent des objectifs environnementaux à introduire dans les SCOT, **PLU et autres documents d'urbanisme qui doivent :**

- **intégrer les enjeux d'effet de serre, de maîtrise et de production énergétique, de qualité de l'air, de l'eau et des sols, de restauration et protection de la biodiversité...**
- **...à concilier avec une répartition « géographiquement équilibrée » et économe en espace, de l'emploi, l'habitat, du commerce et des services, et du rural et de l'urbain.**

De ce fait, comme tout document d'urbanisme, le SCOT du Pays des Combrailles doit intégrer ces nouvelles dispositions avant le 1^{er} janvier 2017. A cet effet, la DDT63 a réalisé en juillet 2014 une analyse des éléments à modifier pour intégrer les dispositions du Grenelle et de la procédure à engager pour réaliser ces changements.

A ces modifications s'ajoutent celles liées à la loi ALUR et aux lois qui ont suivi telle que la loi ACTPE (artisanat, commerce et très petites entreprises) **du 18/06/2014, la loi LAAF (avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la**

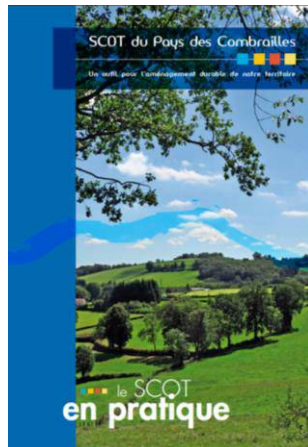
forêt) du 14/10/2014, ou encore la loi NOTRE du 7/08/2015 dont il faudra également tenir compte lors de la révision.

Les moyens et actions engagés depuis 2010

Durant ces 6 ans de mise en œuvre, le SMAD des Combrailles a travaillé essentiellement à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme existants.

Dès 2011, un partenariat s'est mis en place avec la DDT63, pour aider les communes à apprécier la compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SCOT, et pour les conseiller sur la procédure à mettre en œuvre. Un courrier commun et une analyse de la compatibilité du document d'urbanisme ont été envoyés à l'ensemble des communes en 2012-13, et plusieurs communes, depuis, ont engagé les démarches nécessaires.

A côté de cela, de façon à permettre aux communes d'appréhender plus facilement le SCOT et pour les aider à l'appliquer à leur échelle, un guide pratique a été élaboré fin 2011. Il présente notamment un certain nombre de conseils et d'outils pratiques, ainsi que l'essentiel du SCOT.



Le SMAD des Combrailles a également accompagné et conseillé toutes les communes qui l'ont souhaité, dans le cadre de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme, de façon à ce qu'il soit compatible avec le SCOT.

Cela consiste en une aide au montage de la procédure, à la réalisation du cahier des charges en amont, au suivi technique de l'élaboration des différents documents, à l'analyse technique des documents arrêtés et la préparation des documents permettant au comité de pilotage d'émettre un avis sur ces documents.

Depuis l'approbation du SCOT et jusqu'en 2014, le comité de pilotage de suivi du SCOT s'est réuni à plusieurs reprises de façon à analyser les documents arrêtés au regard du SCOT et à proposer un avis au comité syndical du SMADC. Depuis 2014, et suite aux élections, cet avis incombe désormais au bureau syndical, ce qui permet notamment d'être plus réactif.

Un peu plus de quarante dossiers analysés

Avant l'approbation du SCOT	De 2010 à 2014	Depuis 2014
2 demandes de dérogation	1 révision simplifiée de PLU	7 avis sur des PLU
14 avis sur des PLU	7 avis sur des PLU (dont 2 cartes communales)	2 modifications de PLU
	2 avis sur des SCOT voisins	11 avis sur des documents type SDAGE, PGRI, SRCE, PLH
	1 déclaration de projet valant mise en compatibilité PLU et SCOT	

Présentation de l'analyse des résultats

L'analyse des résultats de l'application du SCOT a été réalisée sur une période de 5 à 6 ans (2010-2016).

La présentation de cette analyse s'articule autour des 4 grandes orientations du SCOT qui synthétisent la stratégie poursuivie :

- 1- Assurer du développement économique et de l'emploi
- 2- Mener une politique résidentielle différenciée
- 3- Rendre durablement accessible
- 4- Tourisme, nature, environnement

Cette analyse permettra au travers des indicateurs de suivi notamment, de dresser un état des lieux de la mise en œuvre du SCOT et de son application sur le territoire des Combrailles au vu des évolutions qui ont pu le toucher ces dernières années.

Cela permettra ainsi de mieux cerner les besoins de la révision de ce document devenue nécessaire pour le rendre compatible avec les lois Grenelle notamment, et de l'ajuster si besoin aux évolutions récentes.

1- Assurer du développement économique et de l'emploi

Rappel des objectifs :

- **Permettre d'accueillir** 3000 emplois supplémentaires pour obtenir l'équilibre entre actifs et emplois sur place dans les 10 ans à venir
- Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3 : montée en puissance de Combronde et renforcement des 2 pôles existants des Ancizes et de St Eloy
- **Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs**
- **Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire : agriculture, forêt, tourisme...**

Rappel des prescriptions :

- **Concentration des projets de création ou d'extension de zones d'activités** sur les 3 pôles économiques : 118 ha à court terme et 297 ha à moyen et long terme
- **Zones d'activités industrielles, artisanales et tertiaires programmées** dans les 12 bourgs à proximité du tissu existant, et zones artisanales autorisées dans les communes rurales
- Libération de capacités foncières dans le **tissu existant pour l'accueil de services ou d'activités tertiaires**
- **Préservation d'espaces agricoles fonctionnels, d'espaces agricoles à forte valeur agronomique ou d'intérêt paysager**
- **Principe d'anticipation de la mutabilité du foncier, et d'économie de l'espace dans les projets de zones d'activités**
- Constructibilité limitée autour des exploitations
- Regroupement des parcelles forestières pour améliorer leur gestion
- Accompagnement des différentes structures composantes de la filière bois
- Détermination de critères **pour l'implantation de nouvelles carrières**

- **Accueil de plateformes d'éoliennes sur tout le territoire en dehors des gorges de la Sioule, et de fermes photovoltaïques sur des terrains inutilisables pour d'autres usages**
- **Renforcement de l'identification des produits** issus des filières économiques agricole et forestière
- **Réalisation de plans directeurs d'aménagement sur les zones d'activités des 3 pôles majeurs, des 9 autres bourgs, et des zones d'importance intercommunale**

Eléments d'analyse :

Le point sur l'emploi

On compte en 2013 14 535 emplois sur le territoire des Combrailles, contre 13 877 en 2008 soit 657 emplois de plus. On est donc encore loin de **l'objectif du SCOT et des 3000 emplois qu'il faut créer pour rétablir l'équilibre entre actifs et emplois** sur place, mais la dynamique est engagée.

77% de ces emplois supplémentaires concernent la frange Est.

Cette augmentation a légèrement profité aux bourgs-centre du SCOT qui concentrent en 2013 63% des emplois, contre 62% en 2008, et notamment à ceux de la frange Est qui regroupent en 2013 29% des emplois contre 28% en 2008.

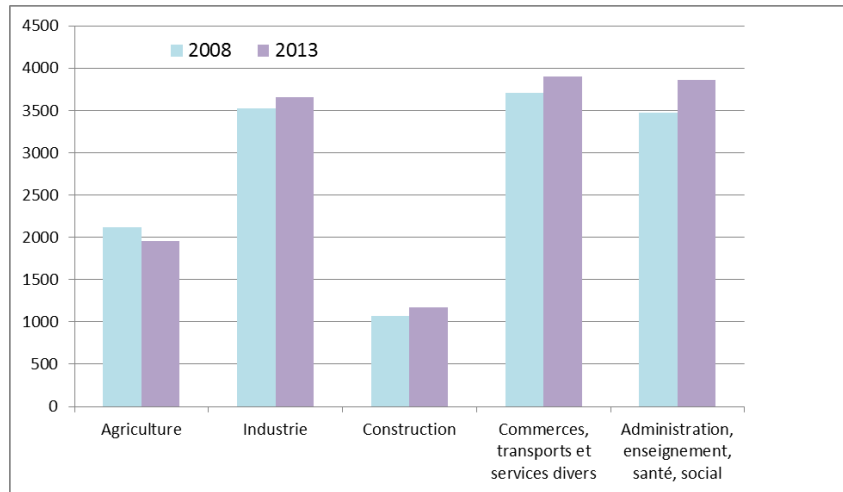
Concernant les actifs occupés, leur progression est moins nette : on en compte 19 113 en 2013 contre 18 818 en 2008 soit 295 de plus. Entre 2008-2013 le nombre **d'emplois** a augmenté 2 fois plus vite que le nombre **d'actifs** occupés. L'écart se réduit donc entre les emplois sur place et les actifs présents dans les Combrailles (4500 actifs de plus que les emplois contre 4600 en 2006 et 3000 en 1999).

Et cela est d'autant plus vrai que suivant l'étude du cabinet Enéis Conseil de 2014 sur le parcours résidentiel des nouveaux salariés des Combrailles, 2800 personnes travaillent dans les Combrailles sans y résider, ce qui porterait donc cet écart à 1700 seulement et non plus 4500. La fonction résidentielle des Combrailles s'atténue donc petit à petit.

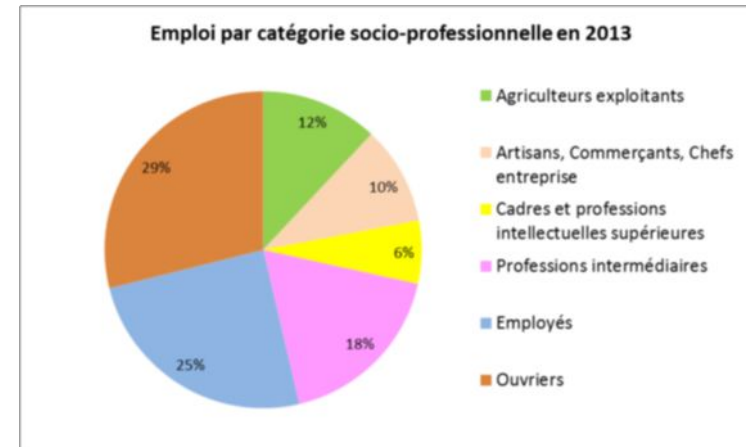
Pour les bourgs-centre la situation est un peu différente : ils ont accueilli 373 emplois supplémentaires entre 2008-2013, **alors qu'ils ont perdu 64 actifs** → ils redeviennent donc un peu plus attractifs pour les emplois mais

pas pour les actifs. Le rapport emplois/actifs tend à s'équilibrer pour 4 des 14 bourgs-centre : Combronde, Manzat, Menat et Herment.

Ces 657 emplois supplémentaires concernent tous les secteurs sauf l'agriculture, mais plus particulièrement le secteur qui regroupe l'administration/l'enseignement/la santé/le social.



Entre 2008 et 2013 la répartition de ces emplois par secteur d'activité a peu évolué : 3 secteurs concentrent chacun 25 à 27% des emplois sur les Combrailles, il s'agit de l'administration/enseignement/santé, des commerces et de l'industrie.



A - Trois pôles économiques qui se développent différemment

La montée en puissance du pôle économique de Combronde

La 1^{ère} tranche de 50ha du parc de l'Aize a fait l'objet de 2 phases d'aménagement : 20ha en 2006 et 30ha supplémentaires en 2011. La commercialisation des terrains cessibles de cette 1^{ère} tranche approche de son terme :

- 21 ha sur les 35 cessibles sont vendus et construits (60%)
 - 10 ha sont sous compromis de vente (29%) et 4 ha sont en négociation.
- 200 emplois ont ainsi été créés.

La 2^{ème} tranche de 125ha qui était à l'étude en 2015, de part et d'autre du parc existant, a été validée en décembre 2015. Le dossier de réalisation des phases 1 et 2 d'aménagement de la ZAC DE L'AIZE 2 a été approuvé. Les travaux et la commercialisation sont prévus pour mi 2016 : ils porteront sur une première phase d'extension de 15 hectares environ et permettront la mise sur le marché de trois nouveaux lots pour une superficie totale de 8 hectares. **Sur cette extension un compromis est d'ores et déjà en cours de finalisation sur 2.5ha.**



Le renforcement du pôle industriel des Ancizes/St Georges

Depuis 2010, 16 ha sur les 38 prévus à court terme (42%) ont été commercialisés. Ces 16ha sont essentiellement concentrés autour du site **d'Aubert et Duval (construction du nouveau four IV30, d'Ukad et d'Eco-titanium 2 sites spécialisés dans le recyclage et la transformation du titane, et installation de 4 entreprises sur la zone de la plaine du Champs)** : 42 emplois ont été créés pour Ukad et une soixantaine est prévue pour Eco-titanium, et 44 ont été créés sur la zone de la plaine du Champs → 145 emplois créés.

Sur ces 38 ha prévus sur le pôle des Ancizes-St Georges, 14 ha concernent la zone **d'activités** de Queuille **aménagée en 2006, en continuité d'une zone située sur la commune de St Georges de Mons (Diétal, Sibylux...)**, mais aucun de ces 14 ha n'a été commercialisé du fait d'une part, d'un changement de stratégie de l'entreprise Aubert et Duval vis-à-vis de la sous-traitance, et d'autre part, du fait que la zone est particulièrement humide et éloignée de l'autoroute.

Le pôle industriel de St Eloy se maintient

Depuis 2010, 10 ha sur les 20 prévus à court terme ont été commercialisés : **5 ha concernent l'entreprise Rockwool et les 5 autres concernent 2 entreprises** qui ont créé au total 11 emplois. Le pôle de St Eloy connaît donc une situation moins dynamique que les deux autres pôles du territoire, mais il maintient malgré tout son activité.

	Prévu à court terme	Prévu à long terme	Réalisé entre 2010-2015
Combronde	60 ha	120 ha	65 ha aménagés 38 ha commercialisés
Les Ancizes/St Georges	38 ha	53 ha	16 ha commercialisés
Saint-Eloy-les-Mines	20 ha	124 ha	10 ha commercialisés
Total 3 pôles	118 ha	297 ha	64 ha commercialisés (reste 350ha sur 415ha)

B - Des bourgs qui débloquent des capacités foncières pour accueillir de nouveaux services ou des activités tertiaires

L'aménagement de zones d'activités

De façon à permettre **l'accueil d'activités industrielles, artisanales et tertiaires dont les besoins ou les nuisances qu'elles engendrent ne permettent pas la mixité** avec des zones résidentielles, chacun des **12 bourgs a programmé soit l'extension, soit la création d'une zone** à proximité du tissu existant.

C'est le cas de :

- Pontgibaud avec la création de la zone de Bromont-Lamothe par Pontgibaud, Sioule et Volcans : 12.7 ha, 5 entreprises et 27 emplois
- St Gervais avec la réflexion engagée **sur l'extension de la zone de la CC de Cœur de Combrailles**
- Combronde avec la poursuite du développement de la zone de la Varenne : 4ha vendus sur les 12 disponibles, 19 entreprises installées regroupant 129 salariés ; **et projet d'extension de la zone de Teilhède** sur 4ha pour 80 emplois.
- Manzat avec la réflexion en cours **sur l'aménagement de la zone du Bouilhat rebaptisée Parc d'Activités des Volcans** (19ha)

Bilan sur les zones d'activités des 12 bourgs :

Prévus en 2010 : 103 ha disponibles

Réalisés entre 2010-2015 : 40 ha commercialisés et 11 ha déclassés (39% de **l'offre en 2010 a été commercialisée**)

Reste donc en 2015 : 53 ha disponibles

403 ha à vocation économique sont donc encore disponibles sur l'ensemble du SCOT en 2015 sur les 550 ha de 2010 (soit 73% de l'offre initiale).

Un effort particulier a été réalisé sur le Parc de l'Aize pour limiter l'effet d'emprise sur les terres agricoles : phasage dans le temps de **l'aménagement en collaboration avec la chambre d'agriculture.**

D'autre part, 2 zones d'activités ont fait l'objet d'un travail particulier pour aller dans le sens d'un aménagement de qualité :

- **le Parc de l'Aize** qui a fait l'objet d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) et qui, après deux ans de mise en place, a été certifié ISO 14001 le 26 juin 2014. Le Parc de

l'Aize est également membre du réseau PALME (Parcs d'Activités Labellisés pour la Maîtrise de l'Environnement).

- Et **la zone d'activités de Bromont** qui a fait l'objet d'une étude d'impact.

Il faut souligner également que seule la zone de la Varenne sur Combronde a fait l'objet d'un projet de renouvellement et d'embellissement qui a permis de requalifier cette zone, même si cela ne s'est pas traduit dans une OAP.

Des capacités débloquées dans le tissu existant pour développer des activités tertiaires (commerces, services..) mais pas toujours dans les bourgs-centres

Le SCOT préconisait de dégager dans le tissu existant des communes, et en priorité dans celui des 12 bourgs, des capacités pour accueillir des activités tertiaires et de services liés aux besoins des évolutions démographiques (accueil de nouveaux habitants, vieillissement de la population..)

Depuis 2010, on peut observer que plusieurs communautés de communes ont lancé des opérations immobilières alliant commerce et habitat, mais pas dans les bourgs-centres : 9 communes sont concernées à ce jour (Chapdes-Beaufort, Gouttières, Lapeyrouse, Messeix, Montel-de-Gelat, Moureuille, Saint-Pierre-le-Chastel, Saint-Priest-des-Champs, Saint-Maurice-Près-Pionsat,). Dans tous les cas, ce sont des réhabilitations dans les centres bourg, qui ont permis, malgré tout, de remettre sur le marché des bâtiments vacants.

Concernant les services, on a assisté depuis 2010 à un rattrapage du territoire en matière, plus particulièrement de services à la petite enfance, **à l'enfance/jeunesse, de services de santé ou encore de services culturels par notamment, la création, l'extension ou la rénovation d'équipements** en matière de lecture publique et de pratique musicale. Des services de garde pour la petite enfance (micro-crèches, MAM) ont été créés ou agrandis sur les secteurs de St Eloy, Pionsat, St Gervais, Combronde, Saint-Pardoux et Chapdes-Beaufort ; **des relais d'assistantes maternelles (RAM)** ont vu le jour également sur St Gervais, Manzat, Combronde, Pontaurum et Pontgibaud ; **plusieurs centres de loisirs ont fait l'objet de rénovation, et enfin, les équipements en lecture publique ont fortement progressé.** Le territoire dispose désormais de 3 médiathèques intercommunales têtes de réseau (St Eloy, Manzat et Combronde), 4 bibliothèques municipales, 10 points lecture et bibliothèques relais et 52 dépôts. **Par ailleurs, en termes d'offre**

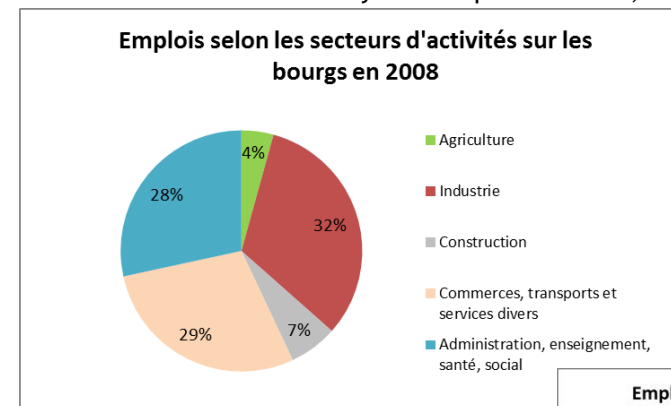
culturelle, le Pays des Combrailles dispose également de trois écoles de musique intercommunales **situées au cœur de 3 bourgs centres.**

Concernant les services de santé, on peut noter le regroupement des professionnels de santé au travers de maisons de santé (Pionsat, Giat/Montel de Gelat) ; la **création en 2012 d'une équipe spécialisée Alzheimer, le déploiement de la télémédecine (mise en œuvre dans les EHPAD(s) de Bourg-Lastic, Pontaurum et Charensat, la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Giat et le centre de Médecine Physique et de Réadaptation de Pionsat), et la mise en réseau des services d'aides à domicile formalisée dans le cadre d'une charte fin 2015.** On peut également citer des projets en cours : **l'extension de l'EPHAD de Loubeyrat et la reconstruction du centre de rééducation fonctionnelle de Pionsat.**

Beaucoup de ces projets ou réalisations sont situés dans le tissu urbain des **cœurs de bourg** mais peu finalement concernent les 12 bourgs-centres mis en avant dans le SCOT. **Il n'y a donc pas vraiment, semble-t-il de volonté à**

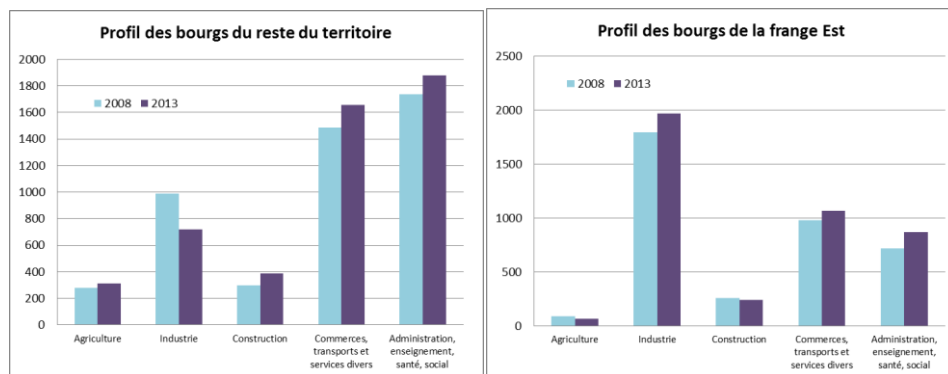
prioriser le développement de ces 12 bourgs.

En termes **d'emplois, 63%** des emplois présents sur les Combrailles sont localisés dans les bourgs-centres



(soit 9177 emplois en 2013), répartis principalement entre 3 secteurs d'activités : les commerces/services, l'administration/l'enseignement/le social et l'industrie. Cette répartition a peu évolué entre 2008 et 2013 mais les profils des bourgs sont différents suivant leur situation géographique.





Sur les bourgs de la frange Est 47% des emplois sont liés à l'industrie, et 46% aux secteurs du commerce/services/administration/social regroupés, qui sont en légère progression par rapport à 2008 (44 à 46%).

Sur les bourgs situés en dehors de la frange Est, la situation est différente : en 2013, plus de 70% des emplois sont liés aux secteurs du commerce/services/administration/social regroupés et là aussi c'est en progression par rapport à 2008 (67 à 71%). A contrario les emplois liés à l'industrie sont en diminution : ils ne représentent plus que 14% des emplois en 2013 contre 21% en 2008.

On observe donc bien depuis 2008 un développement des emplois tertiaires sur les 12 bourgs-centres, et de façon plus forte sur les bourgs situés hors de la frange Est.

Dans ce sens, on peut rappeler :

- L'action du SMADC qui accompagne près de 90 porteurs de projets par an dont une majorité concerne le commerce et l'artisanat de proximité dans les bourgs
- La réalisation, par le SMADC, de l'étude FISAC sur le commerce et l'artisanat de proximité en 2013/14 qui a abouti sur une réponse à un appel à projet début 2016 de façon à pouvoir financer la modernisation des commerces et artisans du territoire (devanture commerciale, mise aux normes, projets innovants et collectifs, animations commerciales....). Dans le cadre de cet appel à projet, environ 50 entreprises artisanales et commerciales se sont manifestées.
- La mise en œuvre en 2008, d'un outil financier innovant concourant au développement de l'activité économique dans les bourgs de la

partie Ouest des Combrailles : le Fonds de Mutualisation A89. Créé à l'initiative des élus du SMADC, ce fonds est alimenté par un prélèvement sur les produits de la CET des collectivités sur lesquelles existe une emprise autoroutière. La somme collectée permet modestement de financer les investissements corporels ou incorporels destinés au développement économique et/ou touristique, susceptibles d'être créateurs d'emplois et situés en priorité sur les secteurs les plus défavorisés et les plus éloignés de l'autoroute A89 (secteur ouest des Combrailles). Il s'agit dans la grande majorité des cas de petits projets. Depuis 2009, 249 171 € ont été attribués pour le financement de 49 projets (34 projets privés d'entreprises ou d'associations et 15 projets publics de communautés de communes ou de communes).

- Le nouveau programme Leader (2015-2020) fortement axé sur l'emploi et l'appui aux entreprises : sur une enveloppe FEADER attribuée de 3,8 M€, près de 1 M€ est consacré à un appui aux entreprises locales (en priorité relevant de l'économie présente, autrement dit commerces, services à la population, artisanat, tourisme et loisirs) afin de les accompagner dans leurs investissements de modernisation.
- Fin 2014, la commune de Saint-Eloy-les-Mines a été retenue à un appel à manifestation d'intérêt « centres-bourgs » lancé par le ministère du logement et qui permettra sur 5 ans de revitaliser notamment le commerce et l'habitat. A ce jour, différentes actions sont en cours concernant notamment le parc de logements privés et sociaux (OPAH-RI en cours), la redynamisation des commerces, la restructuration de la friche minière de l'ancienne mairie...

C - Des ressources locales diversement valorisées

Vers des espaces agricoles plus pérennes et plus fonctionnels

En 2010 la SAU déclarée à la PAC (source RPG 2010) représentait 109 469 ha soit 57% du territoire des Combrailles, et en 2013 elle représente 106 729 ha soit 55% du territoire, mais attention cette baisse est liée essentiellement à des changements de traitement de la cartographie des ilots PAC et à du foncier récupéré à des fins patrimoniales sans déclaration PAC : **il n'y a donc pas vraiment d'évolution entre 2010-2013.**

Malgré tout, de façon à pérenniser les espaces agricoles il est indispensable **de limiter le mitage de l'espace agricole. Pour ce faire, des efforts particuliers ont été engagés depuis 2010 pour regrouper l'urbanisation** dans les enveloppes urbaines existantes ou en périphérie immédiate de celles-ci, **dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme. A ce jour, 10 communes sur les 20 engagées dans ce sens ont été jusqu'au bout et disposent aujourd'hui d'un document d'urbanisme moins consommateur de foncier.**

Les espaces agricoles stratégiques du secteur de la Limagne pouvaient faire **l'objet d'un classement** en zone agricole protégée (ZAP) mais aucune commune n'a souhaité le faire jusqu'à ce jour. **Malgré tout, parmi les 10 documents d'urbanisme revus depuis l'approbation du SCOT, les espaces agricoles à forte valeur agronomique ont été classés en zone A (agricole), et 7460 ha ont été classés en zone agricole inconstructible de façon à préserver l'intérêt paysager de certains d'entre eux.**

De façon également à préserver des espaces agricoles fonctionnels, un certain nombre de communes ont travaillé sur des restructurations foncières depuis 2010 :

- dans le cadre du Réseau Agricole Combrailles Artense : 182 ha ont ainsi été concernés répartis sur une petite trentaine de communes, au travers **d'aménagements fonciers ou d'échanges amiables.**

- dans le cadre de remembrements (3 communes remembrées depuis 2010).

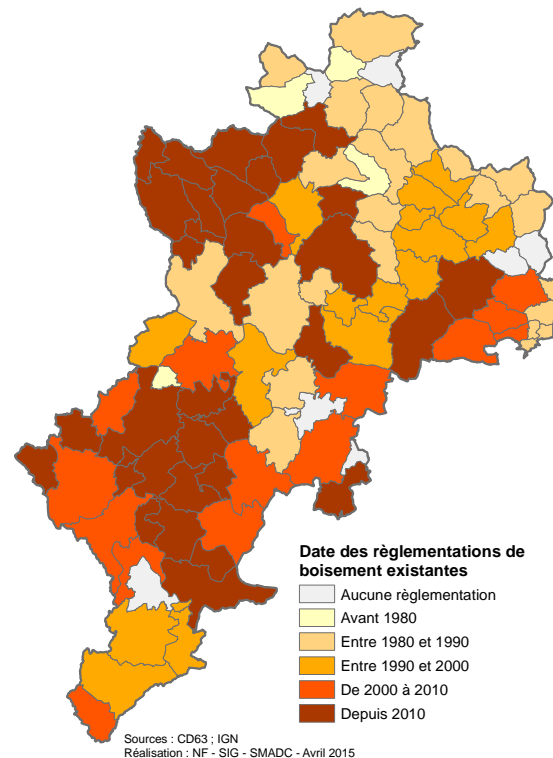
Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, la proximité et l'accessibilité entre les stabulations et les prairies sont prises en compte **dans l'organisation du plan de zonage, tout comme une zone « tampon »**

(rayon de 100 mètres modulable, classé inconstructible) est aménagée **autour de l'exploitation de façon à faciliter** la cohabitation entre les exploitants et les habitants.

Une collaboration étroite entre les services du SMADC et la Chambre **d'Agriculture s'est instaurée depuis l'approbation du SCOT, que ce soit en matière d'urbanisme ou de transmission agricole, et s'est concrétisée** au travers **d'une convention** signée le 12/02/2015. La gestion du foncier reste néanmoins encore trop souvent un domaine litigieux et sur lequel il faudra travailler en partenariat.

D'autre part, afin de préserver l'équilibre entre les espaces agricoles et les espaces forestiers, 25 communes ont, depuis **l'approbation du SCOT, renouvelé** leur réglementation de boisements.

Aujourd'hui la couverture du territoire est presque totale : seules 7 communes ne disposent pas de cette réglementation.



La dynamique d'installation se poursuit : entre 2010 et 2015, 137 installations en DJA (dotation jeunes agriculteurs) ont eu lieu soit 27 par an.

La création de plus-values autour des richesses locales liées à l'agriculture n'a pas progressé car le système de production n'a lui-même pas progressé : les Combrailles continuent de produire de animaux maigres valorisés ailleurs, en dehors du territoire.

Valorisation du patrimoine forestier et développement de la filière bois

Concernant la gestion des espaces forestiers, depuis 2010, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire pour sensibiliser à leur optimisation : information aux élus sur la création de syndicat mixte de gestion forestière, actions avec les communes forestières sur les biens de sections forestiers non soumis, actions de regroupement organisées par le CRPF dans le cadre des Plans de Développement de Massif, **création d'une association de propriétaires forestiers dans les Combrailles.**

Concernant le développement de la filière bois, depuis 2010, on peut relever le développement important des scieries existantes notamment vers la finition des produits (séchage, rabotage) et la modernisation des outils de production sur le secteur de St Avit, la création de BCA (Bois Collé **d'Auvergne** : scieurs et charpentiers Auvergnats) sur Combronde, ou encore **la création d'une plateforme bois-énergie** à Bromont-Lamothe, et la tendance à la valorisation des déchets bois.

Au niveau des chaufferies bois : il y a eu des installations de chaudières individuelles (granulés : **médiathèque de Manzat...**), **mais** aucun réseau collectif.

La filière bois se développe donc **grâce à l'initiative privée.**

Renouvellement ou extension des carrières existantes

Depuis 2010, il n'y a pas eu de nouvelle exploitation de carrière sur le territoire des Combrailles, mais seulement des projets envisagés comme celui sur St-Georges-de-Mons, et des demandes de renouvellement ou **d'extension sur 4 communes** (Blot-l'Eglise, Saint-Pierre-le-Chastel, Chapdes-Beaufort et Miremont).

Une production d'énergie renouvelable qui reste faible


Concernant la production d'énergies renouvelables que ce soit par le biais d'éoliennes ou de parcs photovoltaïques, beaucoup de projets ont émergé depuis 2010 mais peu sont sur le point de voir le jour. Le plus avancé est le projet de parc éolien sur la communauté de communes de Sioulet-Chavanon (**en cours d'instruction**) qui comprendrait 21 éoliennes sur les communes de St Sulpice et Tortevesse, et qui pourrait voir le jour en 2016.


Ce qu'il faut retenir


- Des emplois plus nombreux sur le territoire (657 emplois supplémentaires) et qui ont augmenté 2 fois plus vite que le nombre **d'actifs occupés entre 2008 et 2013**. La fonction résidentielle des **Combrailles s'atténue** même si **on est encore loin de l'objectif du SCOT** (créer 3000 emplois)
- 77% de ces emplois supplémentaires concernent la frange Est.
- 54% de l'offre foncière disponible à court terme sur les 3 pôles industriels ont été commercialisés depuis 2010 : le pôle de **Combronde prend ses marques et s'affirme comme 3ème pôle économique des Combrailles** ; celui des Ancizes/St Georges se renforce et se spécialise autour de la filière du titane, et celui de St Eloy se maintient.
- 39% de l'offre disponible dans les zones d'activités des 12 bourgs ont été consommés **depuis 2010**. Les zones d'activités, globalement, **s'orientent de plus en plus vers des aménagements de qualité**.
- De nouveaux services notamment liés à la petite enfance, à la culture, à la santé, et des commerces **qui s'installent au cœur des bourgs**.
- Des espaces agricoles qui deviennent plus pérennes et plus **fonctionnels dans le cadre des documents d'urbanisme notamment : regroupement de l'urbanisation dans les enveloppes urbaines** pour limiter le mitage, des espaces agricoles à forte valeur agronomique classés en zone A et 7460 ha classés en A inconstructible pour préserver leur intérêt paysager, 30 communes ont travaillé sur des restructurations foncières (182ha).
- Collaboration étroite entre SMADC et Chambre d'agriculture en matière d'urbanisme et de transmission agricole depuis 2010** mais partenariat à renforcer sur la mutabilité du foncier.
- La **dynamique d'installation de nouveaux agriculteurs** se poursuit.
- Des actions mises en œuvre pour optimiser la gestion des espaces forestiers** dans le cadre de la charte forestière de territoire : en direction des propriétaires et en matière de voirie.

- 25 communes ont renouvelé leur réglementation de boisements **depuis 2010 préservant ainsi l'équilibre entre** espaces agricoles et forestiers.
- Une filière bois qui se développe grâce à l'initiative privée** : développement des scieries existantes, modernisation des outils de production...
- Pas de nouvelle exploitation de carrière, seulement des demandes **de renouvellement ou d'extension**.
- Une **production d'énergies renouvelables encore faible** : beaucoup de projets ont émergé mais peu ont vu le jour.

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Permettre d'accueillir 3000 emplois supplémentaires	La dynamique engagée est à poursuivre et à renforcer. Attention à bien s'appuyer sur les pôles industriels et les bourgs centres pour que ces créations d'emplois profitent à tout le territoire.	
Passer de 2 pôles économiques majeurs à 3	Trois pôles économiques bien affirmés : un développement à poursuivre. S'interroger sur leur rôle et leur place face au réseau de zones d'activités intercommunales au potentiel toujours important mais pas toujours bien placé.	 
Renforcer l'accueil d'activités dans les bourgs	Un réseau de bourgs renforcé par l'installation d'activités commerciales et artisanales, de nouveaux services. S'interroger sur le rôle des 12 bourgs-centres face aux autres bourgs plus ruraux et à leur complémentarité.	 
Développer l'économie locale reposant sur toutes les ressources du territoire	Poursuivre les efforts pour maintenir les activités agricoles, valoriser le patrimoine forestier, et développer la production d'énergie renouvelable.	

 Orientations du SCOT bien engagées ou bien prises en compte et donc à poursuivre

 Orientations du SCOT pas toujours bien prises en compte et donc qui **nécessitent d'être vigilant**

 Orientations du SCOT **difficiles à mettre en œuvre ou peu prises en compte** et donc à revoir

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- Le foncier économique : **Plusieurs projets de ZA d'importance se dessinent (Parc d'activités des Volcans, La Goutelle), faut-il redéployer les surfaces destinées à accueillir de l'activité économique pour répondre à la demande ?**
- Faudra-t-il prévoir un volet commercial ?
- Souhaite-t-on réaffirmer le rôle des bourgs ? et si oui lesquels ?
- **Comment s'investir plus dans la production d'énergie renouvelable ?**
Faut-il renforcer ce volet ?

2- Mener une politique résidentielle différenciée

Rappel des objectifs :

- Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans, et donc accueillir 2600 nouveaux habitants pour pallier les pertes dues au solde naturel négatif
- Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre (plus de petits logements, plus de logements locatifs aidés)
- Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres
- Adapter l'offre de services dans les bourgs
- Remettre 30% des logements vacants sur le marché
- Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces
- Appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité

Rappel des prescriptions :

- Création pour chaque bourg de 50 à 60% de F1 à F3, et de 20 à 25% de logements sociaux
- Conservation et développement d'une gamme de services adaptée aux différents types de bourgs
- Engagement d'opérations d'amélioration de l'habitat pour revaloriser le parc vacant
- Diversification des formes de l'habitat et des densités urbaines
- Densification des noyaux bâtis existants et remplissage des dents creuses avant de s'étendre en continuité immédiate du tissu existant
- Urbanisation linéaire à proscrire
- Poursuite de la mise en œuvre de plans d'aménagement de bourg
- Préservation de la qualité des paysages

- Réalisation de PLU en priorité sur les 12 bourgs et les communes rurales soumises à pression
- Mise en œuvre de programmes en faveur de la réhabilitation et de la programmation de l'habitat

Eléments d'analyse :

A - Un niveau de population qui se maintient globalement

Depuis l'approbation du SCOT, le territoire n'a pas perdu d'habitants, il en compte même 187 de plus (47 176 en 2013 contre 46 989 habitants en 2009). Cette évolution est malgré tout très différente suivant les communautés de communes :

- 5 communautés de communes sur 9 ont vu leur population baisser dont une située sur la frange Est (Manzat Communauté, Haute-Combraille, Sioulet-Chavanon, St Eloy Communauté, et Pionsat)
- 4 autres ont vu leur population s'accroître (Côtes de Combrailles : +454 habitants, Pontgibaud Sioule et Volcans : +102 habitants, Cœur de Combrailles : +20 habitants, et Pays de Menat : +123 habitants)

	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2009-2013	Evolution 2009-2013 en %
Total Frange Est	19 839	19 999	20 089	20 205	20 377	538	2,71
Cœur de Combrailles	4 122	4 103	4 153	4 166	4 142	20	0,49
Haute-Combraille	5 291	5 267	5 207	5 131	5 061	-230	-4,35
Pays de Menat	3 785	3 830	3 867	3 867	3 908	123	3,25
Pionsat	2 592	2 584	2 581	2 577	2 585	-7	-0,27
St Eloy Communauté	7 594	7 558	7 472	7 438	7 431	-163	-2,15
Sioulet-Chavanon	3 766	3 716	3 662	3 660	3 672	-94	-2,50
SCOT	46 989	47 057	47 031	47 044	47 176	187	0,40

L'accueil de population touche donc en priorité la frange Est, et plus

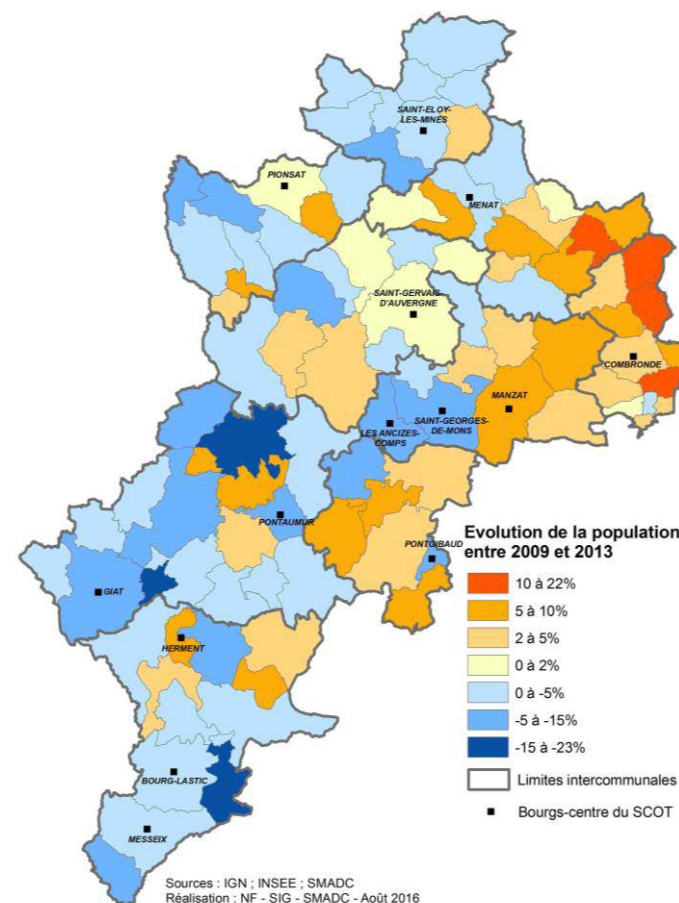
particulièrement les Côtes de Combrailles, mais se poursuit également vers Menat et Saint-Gervais-d'Auvergne. **A l'inverse, tous les autres territoires situés plus à l'Ouest, au Nord ou au Sud continuent de perdre des habitants (entre 2 et 4%, à l'exception de la Communauté de communes de Pionsat qui n'en perd que 0.3%)** : les écarts continuent donc de se creuser entre l'Est et l'Ouest.

Seul 1/3 des bourgs-centres profite de ce dynamisme

Concernant la situation des bourgs-centres, seulement 5 des 14 bourgs-centres ont vu leur population augmenter entre 2009 et 2013, dont 2 situés sur la frange Est (Combronde et Manzat). Tous les autres ont perdu des habitants, et en général cela profite aux communes voisines. (cf carte)

Bourgs-centre	Pop2009	Pop2010	Pop2011	Pop2012	Pop2013	Evolution 2009-2013	Objectif SCOT 2020
Combronde	2002	2030	2052	2060	2098	96	2302
Manzat	1228	1230	1268	1307	1346	118	1412
Pontgibaud	745	731	716	720	705	-40	857
Saint-Georges-de-Mons	2201	2151	2100	2050	2035	-166	2531
Les Ancizes	1755	1761	1763	1710	1658	-97	2018
Menat	593	581	569	557	575	-18	640
Saint-Gervais-d'Auvergne	1304	1300	1332	1324	1310	6	1408
Pontaumur	755	743	732	722	714	-41	815
Saint-Eloy-les-Mines	3703	3657	3622	3628	3652	-51	3703
Giat	891	887	874	860	848	-43	891
Pionsat	1087	1089	1098	1097	1103	16	1120
Herment	272	283	294	304	302	30	272
Bourg-Lastic	930	914	899	897	890	-40	930
Messeix	1150	1120	1089	1099	1111	-39	1150

A noter quand même la situation particulière d'Herment qui est le seul bourg-centre du Sud du territoire à voir sa population augmenter (30 personnes depuis 2009) contrecarrant ainsi les perspectives du SCOT.



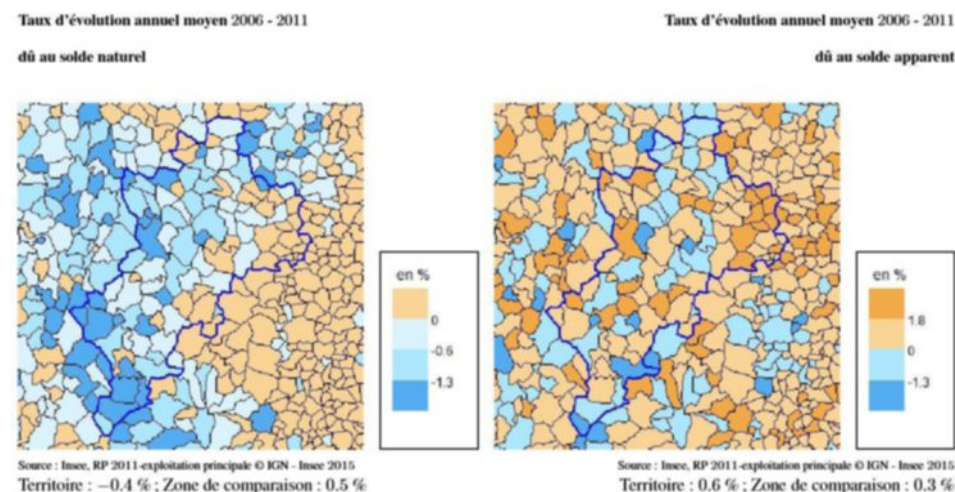
Du côté des ménages, depuis 2010 leur nombre a augmenté de 218 et tous sont situés sur la frange Est : cela est **dû à l'arrivée de nouveaux ménages**, mais pas seulement, le desserrement des ménages explique aussi cette hausse.

D'autre part, cette augmentation concentrée sur l'Est n'a eu que très peu d'impact sur ce secteur sur la taille des ménages : celle-ci reste autour de 2.3 personnes sur l'Est, alors qu'à l'Ouest et au Sud la taille des ménages est en légère diminution (2.1 à 2.06 personnes en 2013). Globalement la taille des ménages est en légère diminution : de 2.18 personnes en 2010 on est passé à 2.15 personnes par ménage en 2013, et la part des petits ménages constitués d'une ou 2 personnes est en légère augmentation (de 63

à 65% entre 2007 et 2013)

Une évolution démographique positive liée au solde migratoire

Sur la période 2010-2014 le taux de variation annuelle moyen de la population est toujours très légèrement positif (+0.05%) et dû essentiellement au solde apparent des entrées/sorties (+0.5%). La part liée au solde naturel est quant à elle toujours négative (-0,4% : on compte 2222 naissances pour 3245 décès) et concerne toutes les communautés de **communes à l'exception des Côtes de Combrailles (+0.54%)**.



B- Un rythme de construction plus bas que prévu mais qui profite légèrement plus à l'Ouest du territoire

Moins de logements construits que prévus

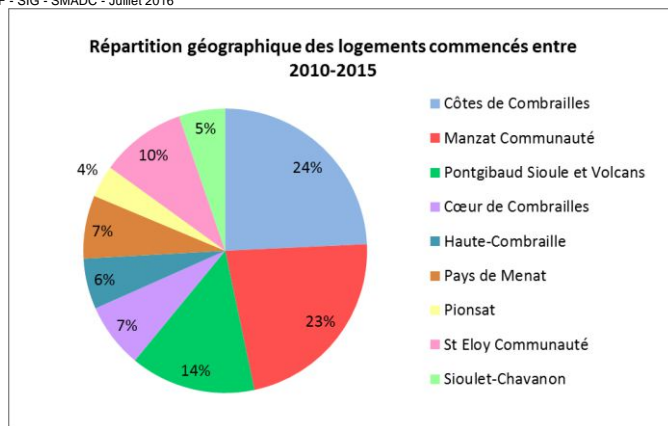
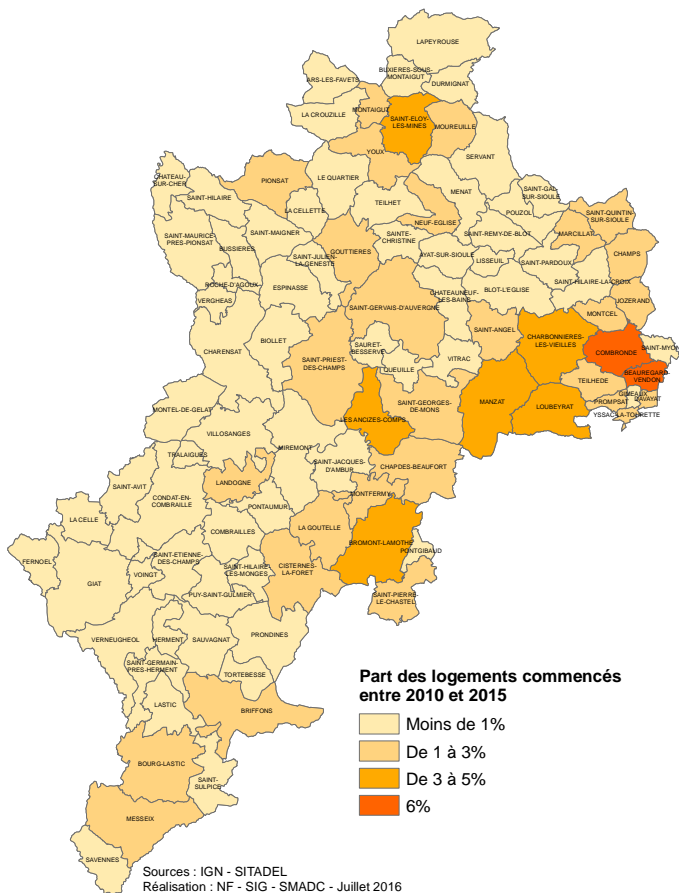
1043 logements ont été créés entre 2010 et 2015 soit environ 174 logements/an, ce qui est bien loin des 380 logements ambitionnés dans le SCOT, mais assez similaire à ce qui s'est passé entre 2000 et 2009 (198 constructions/an sur cette période).

	Nombre de logements commencés 2010-2015	Moyenne logts/an 2010-2015	Moyenne logts/an 2000-2009	Objectif SCOT 2020 par an
Côtes de Combrailles	253	42	57	56
Manzat Communauté	234	39	46	85
Pontgibaud Sioule et Volcans	149	25	27	50
Total frange Est	636	106	130	191
Cœur de Combrailles	77	13	13	39
Haute-Combraille	60	10	16	31
Pays de Menat	75	13	13	25
Pionsat	38	6	5	15
St Eloy Communauté	102	17	14	48
Sioulet-Chavanon	55	9	7	32
Total reste du territoire	407	68	68	190
SCOT	1043	174	198	381

Si la construction sur les Combrailles est 2 fois moins importante que celle prévue dans le SCOT il faut souligner que seules les communautés de communes de la frange Est et celle du Pays de Menat **s'en sortent un peu mieux. Pour toutes les autres communautés de communes l'écart peut, en effet aller jusqu'à 3** comme pour Sioulet-Chavanon ou Haute-Combraille.

Une dynamique toujours plus favorable à l'Est mais qui s'atténue légèrement

La construction est toujours plus dynamique sur la frange Est : Côtes de Combrailles, Manzat Communauté et Pontgibaud Sioule et Volcans rassemblent 61% des logements commencés sur 2010-2015, contre 66% des logements construits entre 2000 et 2009. Même si la frange Est continue **d'être attractive pour construire son logement, on assiste depuis 2009** à un léger rééquilibrage au profit de certaines communautés de communes situées plutôt au Nord ou au centre du territoire : **Cœur de Combrailles, Pays de Menat et St Eloy Communauté.**

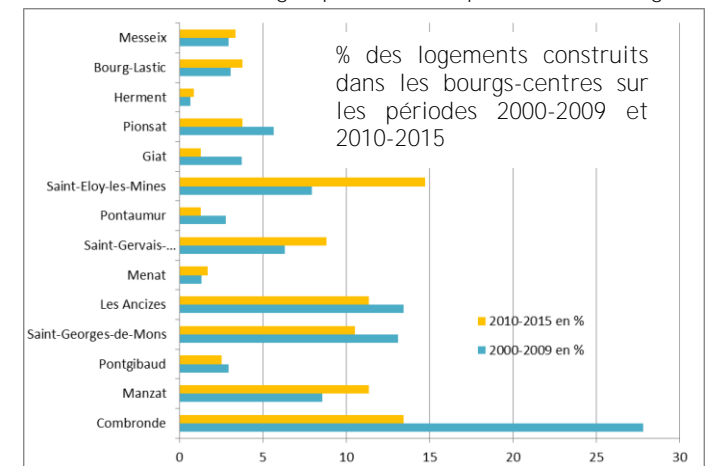


	Nombre total de logements construits		Nombre total de logements commencés	
	2000-2009	2000-2009 en %	2010-2015	2010-2015 en %
Côtes de Combrailles	568	29	253	24
Manzat Communauté	460	23	234	22
Pontgibaud Sioule et Volcans	269	14	149	14
Total frange Est	1297	66	636	61
Cœur de Combrailles	132	6	77	7
Haute-Combraille	155	8	60	6
Pays de Menat	127	6	75	7
Pionsat	52	3	38	4
St Eloy Communauté	143	7	102	10
Sioulet-Chavanon	72	4	55	5
Total reste du territoire	681	34	407	39
SCOT	1978	100	1043	100

Une proportion de constructions sur les bourgs centres en progression

On observe également une proportion croissante de constructions dans les bourgs sur la période 2010-2015 par rapport à 2000-2009 : 37% contre 31 sur 2000-2009, au profit notamment des bourgs qui ne sont pas sur la frange Est et plus particulièrement de Saint-Gervais-d'Auvergne et Saint-Eloy-les-Mines.

En effet, 7 bourgs centres sur les 14 voient leur proportion de constructions progresser, dont 1 seul situé sur la frange Est (Manzat). Peu à peu, on se rapproche donc des



objectifs du SCOT qui prévoyaient de construire 50% des logements sur les bourgs de façon à renforcer leur poids et permettre le maintien des services et des commerces. Néanmoins, même si cette proportion est plus importante entre 2010-2015, vu la diminution du rythme de construction sur cette même période sur les Combrailles, leur nombre a diminué, et reste toujours loin des objectifs du SCOT. En effet, au lieu de construire 190 logements par an sur les bourgs-centres **comme l'envisageait le SCOT, il n'y en a qu'une** quarantaine par an qui ont vu le jour ces dernières années en moyenne.

Combronde, Pontaumur et Giat sont les 3 bourgs qui ont par contre connu une forte diminution de nombre de constructions sur la période 2010-2015.

Bourgs-centre	Nombre total de logements construits				Objectif SCOT 2020/an
	2000-2009	2010-2015	Moy/an 2000-2009	Moy/an 2010-2015	
Combronde	172	32	17	5	23
Manzat	53	27	5	5	17
Pontgibaud	18	6	2	1	8
Saint-Georges-de-Mons	81	25	8	4	26
Les Ancizes	83	27	8	5	22
<i>Total frange Est</i>	<i>407</i>	<i>117</i>	<i>41</i>	<i>20</i>	<i>96</i>
Menat	8	4	1	1	5
Saint-Gervais-d'Auvergne	39	21	4	4	15
Pontaumur	17	3	2	1	10
Saint-Eloy-les-Mines	49	35	5	6	28
Giat	23	3	2	1	7
Pionsat	35	9	4	2	9
Herment	4	2	0	0	2
Bourg-Lastic	19	9	2	2	8
Messeix	18	8	2	1	11
<i>Total reste du territoire</i>	<i>212</i>	<i>94</i>	<i>21</i>	<i>16</i>	<i>95</i>
Total bourgs-centre	619	238	62	40	191

Des tailles de logement et des surfaces de terrain qui n'évoluent pas encore

	Superficie moyenne de terrain toute forme confondue en m ²		Taille moyenne totale des logements en m ²	
	2000-2009	2010-2015	2000-2009	2010-2015
Côtes de Combrailles	1778	1472	125	119
Manzat Communauté	2149	1911	121	115
Pontgibaud Sioule et Volcans	2152	2880	121	129
<i>Total frange Est</i>	<i>1991</i>	<i>1965</i>	<i>123</i>	<i>121</i>
Cœur de Combrailles	3301	2700	106	109
Haute-Combraille	2716	1718	134	122
Pays de Menat	2641	3110	122	118
Pionsat	3259	2611	116	135
St Eloy Communauté	3623	2874	111	114
Sioulet-Chavanon	2179	2013	133	113
<i>Total reste du territoire</i>	<i>2889</i>	<i>2424</i>	<i>119</i>	<i>119</i>
SCOT	2632	2300	121	120

La surface moyenne de terrain **d'un logement construit** entre 2010 et 2015 est de **2300m² à l'échelle du SCOT**, soit en diminution par rapport à la période 2000-2009 (2632m²). Mais ces surfaces restent très variables suivant les communautés de communes : **à l'Est, en moyenne un logement** consomme 1965m² de terrain, cela a peu changé par rapport à la période précédente, alors que sur le reste du territoire il consomme 2424m² contre presque 2900m² entre 2000-2009.

La taille des logements individuels est quant à elle en stagnation : de 121 m² en moyenne entre 2000-2009, celle-ci est passée à 120m² entre 2010 et 2015.

➔ **Des tailles de logements et des surfaces de terrain qui n'évoluent pas encore, sauf à l'échelle des communautés de communes :** Manzat Communauté et Côtes de Combrailles ont vu leur taille de

logements légèrement diminuer ces dernières années tournant plutôt autour de 115-120m², tout comme Haute-Combraille et Sioulet-Chavanon avec 115-118m² au lieu des 130-135m² de la période 2000-2009. Par contre sur toutes les autres communautés de communes, la tendance est à la hausse, notamment sur Pionsat et Pontgibaud Sioule et Volcans (entre 7 et 20m² supplémentaires entre les 2 périodes).

Concernant la consommation foncière, le rythme de la construction s'étant ralenti entre 2010-2015 par rapport à 2000-2009, cela explique que la consommation foncière ait diminué également.

Entre 2000-2009, la création de logements a entraîné la consommation de 430 ha (soit 43ha/an) dont 57% sur la frange Est (244ha) ; entre 2010-2015 **c'est 139ha qui sont concernés soit 23ha/an** et dont 49% sur la frange Est (68ha). La consommation foncière semble donc diminuer globalement, et plus particulièrement sur la frange Est : entre 2010 et 2015 les communes non situées sur la frange Est ont consommé plus que celles de la frange Est **alors qu'elles n'ont créé que 41% des logements.**

Attention, ces chiffres ne tiennent compte que des logements achevés, beaucoup moins nombreux que les logements commencés.

Pas de diversification de l'offre

97% des logements commencés entre 2010 et 2015 sont des logements individuels contre 93% entre 2000 et 2009. La diversification des formes d'habitat n'est donc pas engagée : l'habitat individuel est toujours prépondérant mais l'habitat individuel groupé fait peu à peu sa place.

En effet, toutes les communautés de communes ont fait l'objet d'opérations d'habitat groupé sur 2010-2015 sauf celle de Sioulet-Chavanon, mais seulement 4 des 9 communautés de communes ont connu des opérations d'habitat collectif : CC Cœur de Combrailles, CC de Pontgibaud Sioule et Volcans, Manzat Co, CC de St Eloy.

	Part de logements individuels purs %		Part de logements individuels groupés %		Part de logements collectifs %	
	2000-2009	2010-2015	2000-2009	2010-2015	2000-2009	2010-2015
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES	91	93	3	7	6	0
MANZAT COMMUNAUTE	82	88	13	8	5	4
COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD, SIOULE ET VOLCANS	74	89	20	9	6	2
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE COMBRAILLES	79	64	12	23	8	13
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE-COMBRAILLE	90	97	5	3	5	0
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MENAT	98	91	2	9	0	0
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PIONSAT	67	92	2	8	31	0
SAINT-ELOY COMMUNAUTE	84	77	0	14	16	9
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SIOULET-CHAVANON	83	100	4	0	13	0
SCOT	85	88	8	9	7	3

D'autre part, seulement 166 logements sociaux ont été financés sur les Combrailles entre 2010 et 2014 contre 268 sur la période 2000-2008, avec un renversement de tendance : des logements sociaux créés essentiellement sur la frange Est désormais (72%). → chute de la construction de **logements sociaux et recentrage sur l'Est**

	Logements sociaux financés 2000-2008	% entre 2000-2008	Logements sociaux financés 2010-2014	% entre 2010-2014
Total frange Est	62	23	120	72
Reste du territoire	206	77	46	28
SCOT	268		166	

Les logements de 1 à 3 pièces représentaient 24% des résidences principales en 2008 et 22% en 2013 (29 à 28% sur les bourgs) alors que la proportion des petits ménages stagne autour de 71-72% (66 à 68% sur les bourgs).

→ Il y a donc plus de petits ménages sur les bourgs mais pas plus de

petits logements. **Pas d'accroissement du nombre de petits logements.**

Accroissement de la vacance

Les logements vacants ont très fortement augmenté partout sur le territoire depuis 2006, sauf sur Sioulet-Chavanon : on compte 32% de logements vacants en plus en 2013 à l'échelle des Combrailles (soit 4337 logements vacants au total en 2013 - 14% du parc de logements).

41% de cette vacance est située dans les bourgs-centres, proportion qui a légèrement augmenté depuis 2006 (37%). Ce phénomène de la vacance est plus accentué sur ces bourgs-centres **puisque'on peut compter 43% de logements vacants en plus sur ces bourgs depuis 2006, et c'est notamment ceux de la frange Est qui sont les plus touchés (Les Ancizes, St Georges de Mons, Combronde par exemple).**

Sur le reste du territoire, si des bourgs comme Menat ont vu leur nombre de logements vacants très fortement augmenter **également (+74%), d'autres** comme Herment ou Messeix les ont stabilisés voire même réduits. La communauté de communes du Sioulet-Chavanon est en effet la seule qui connaît une baisse des logements vacants depuis 2006 (-6% soit 25 logements vacants en moins, dont la moitié sur la commune d'Herment).

- ➔ Un phénomène de vacance qui **se poursuit et s'accroît** notamment sur la frange Est et les bourgs-centres et qui va donc **à l'inverse des objectifs du SCOT.**

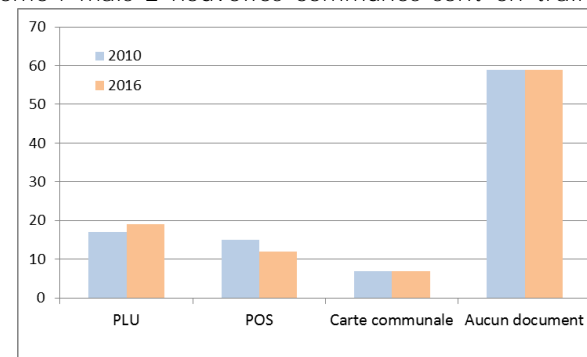
	2006	2011	2013	Evolution 2006-2013	Evolution en %
Total Frange Est	981	1225	1447	466	48
Cœur de Combrailles	288	396	405	117	43
Haute-Combraille	506	574	570	64	24
Pays de Menat	270	378	439	169	47
Pionsat	236	277	300	64	24
St Eloy Communauté	602	666	736	134	21
Sioulet-Chavanon	465	436	440	-25	-6
SCOT	3348	3952	4337	989	32

Tableau n° - Evolution des logements vacants

C - Des principes d'urbanisme plus qualitatifs dans les nouveaux documents d'urbanisme et des actions menées en faveur de l'habitat

Etat d'avancement des mises en compatibilité

Lors de l'approbation du SCOT, une grande majorité des communes n'étaient pas dotées de documents d'urbanisme (60%), et cinq ans plus tard, la situation est toujours la même : mais 2 nouvelles communes sont en train **d'élaborer leur premier document d'urbanisme** (Saint-Rémy-de-Blot et Charensat).



Pour les 39 communes dotées d'un document d'urbanisme, il y a eu, malgré tout, quelques changements depuis 2010 : 10 d'entre elles ont mené à bien la révision de leur document et **disposent désormais d'un document d'urbanisme révisé et compatible avec le SCOT**, 16 autres sont en cours de révision et enfin les 13 dernières n'ont rien engagé à ce jour (1/3).

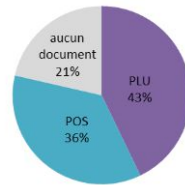
- ➔ Les 2/3 des communes ont donc ou sont **en train d'adapter leur document d'urbanisme au SCOT** (dont 69% situées sur la frange Est).

A noter que toutes ces communes en phase de modification de leur **document d'urbanisme sont des bourgs-centres** ou des communes du secteur Est, et donc les plus concernées par la pression urbaine. **Il n'y a que 3 communes** qui ne sont pas dans ce cas : Montaigut-en-Combraille, Saint-Pardoux et Saint-Priest-des-Champs.

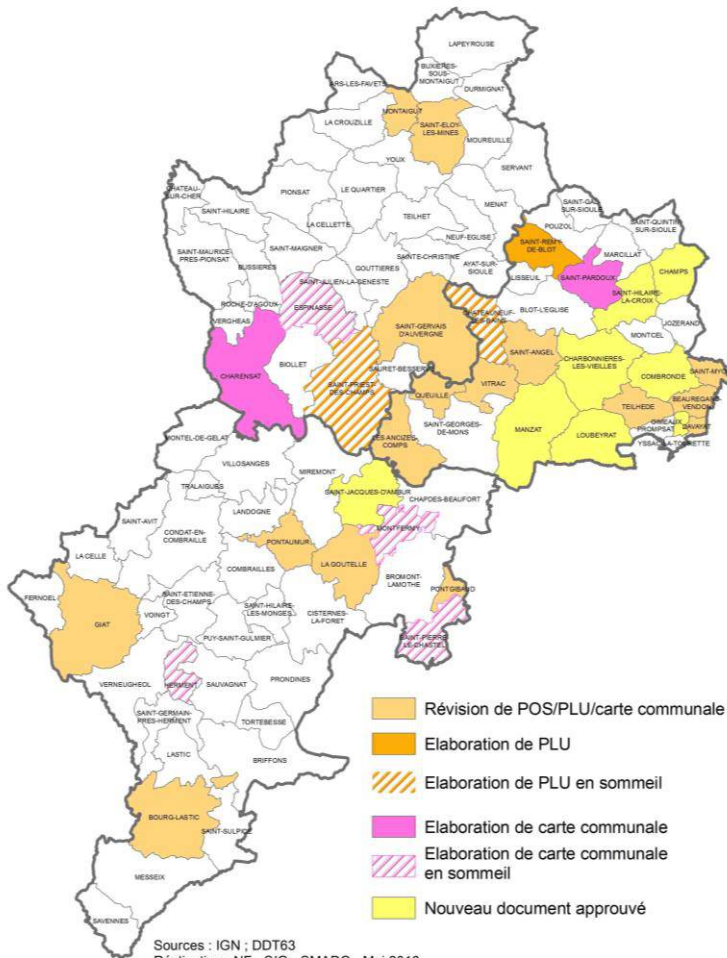
Au 1^{er} mars 2016, il reste encore 13 communes dotées d'un document d'urbanisme qui n'ont pas engagé de mise en compatibilité avec le SCOT (5 POS, 3 PLU et 5 cartes communales) dont 2 bourgs-centres Menat et St Georges de Mons.

Concernant les 14 bourgs-centres, toujours 3 d'entre eux n'ont aucun document d'urbanisme (Pionsat, Herment et Messeix), et parmi les 11 restants, 9 ont révisé ou sont en cours de révision, et 2 autres restent à faire évoluer.

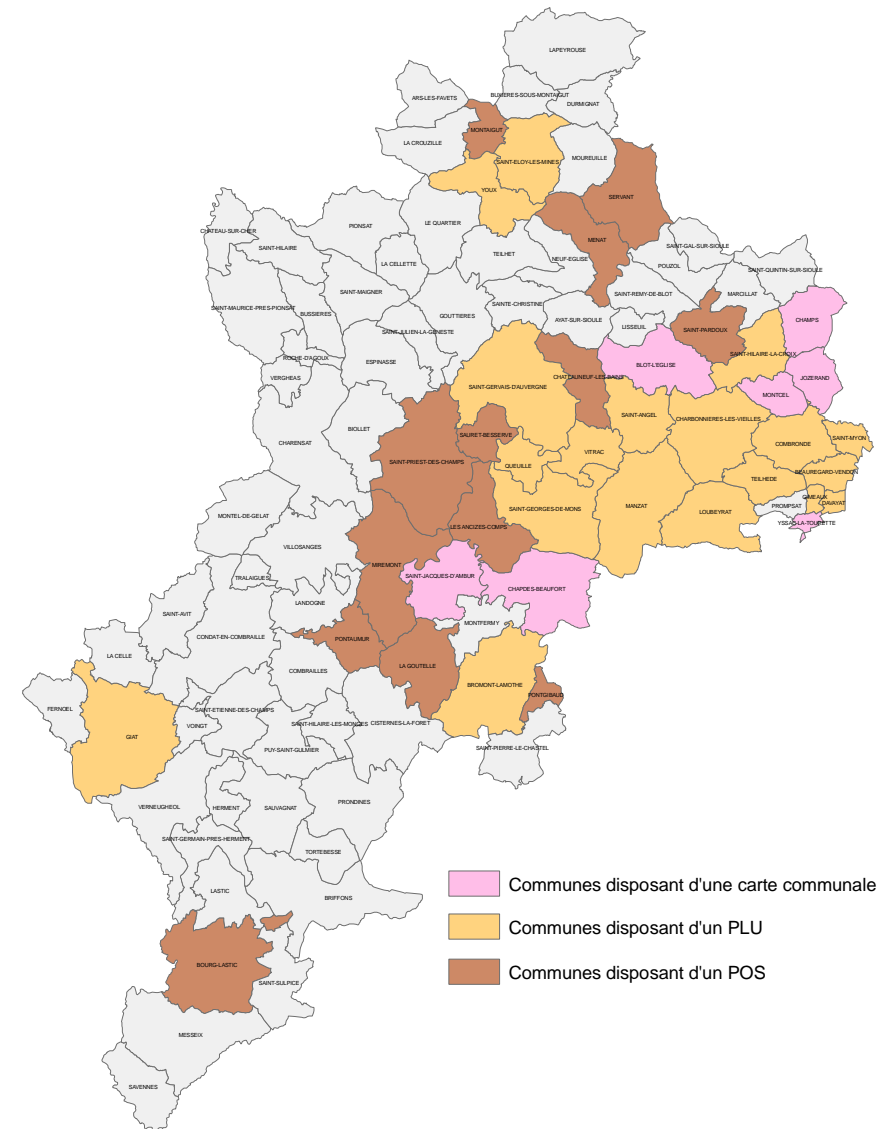
Documents d'urbanisme sur les bourgs en 2016



Procédures en cours sur les Combrailles concernant les documents d'urbanisme (début 2016)



Etat de la couverture des Combrailles en documents d'urbanisme en 2016



Bilan des documents d'urbanisme révisés :

Pour les 10 communes ayant révisé et rendu compatible leur document d'urbanisme avec le SCOT depuis 2010, on peut noter :

- une réduction moyenne de 68% des disponibilités foncières à vocation d'habitat
- le recours croissant à un certain nombre de principes d'urbanisme garant de qualité : le fait de regrouper l'urbanisation autour des noyaux urbains existants, de remplir les dents creuses avant de s'étendre, d'éviter l'urbanisation linéaire le long des voies, de recourir à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour toutes les zones AU.

Certaines communes ont également rendu inconstructibles les secteurs situés en ligne de crête de façon à préserver les paysages, d'autres souhaitent travailler sur l'insertion paysagère des bâtiments agricoles.

Les communes ont pris le réflexe de contacter les services du SMADC très en amont des démarches de révision ou d'élaboration pour obtenir des conseils sur les procédures à engager, pour réaliser le cahier des charges. Un modèle de cahier des charges a notamment été réalisé en partenariat avec le CAUE et est désormais mis à leur disposition.

Les actions menées en faveur de l'habitat

Depuis 2010, un certain nombre d'actions et de programmes ont été mis en œuvre ou initiés en faveur de l'habitat et de la réhabilitation.

8 des 9 communautés de communes ont engagé une démarche mutualisée d'élaboration de PLH en 2011 : 7 d'entre eux sont désormais approuvés. Leur programme d'action contient notamment un volet d'actions mutualisées qui consiste prioritairement à mettre en œuvre une OPAH à l'échelle des Combrailles, à accompagner les communes dans la mise en œuvre d'opérations pilotes d'aménagement de qualité, à créer et alimenter un observatoire de l'habitat. Un dernier PLH est en cours d'élaboration sur le territoire.

Lors de l'élaboration de ces PLH, les communautés de communes ont également rejoint le dispositif Habiter Mieux porté par le Conseil Départemental et visant à améliorer la performance énergétique des logements. Entre 2013 et 2015, 256 dossiers ont ainsi été aidés entraînant des travaux à hauteur d'un peu plus de 5 000 000€.

D - Une évolution variable de l'offre de services dans les bourgs suivant le contexte géographique

La solidarité affichée par les élus du SMADC pour construire un Pays attractif passe par la reconnaissance des spécificités et du rôle de chacun, c'est pourquoi, en termes de services, le SCOT avait indiqué qu'il fallait davantage miser sur la complémentarité stratégique des 12 bourgs plutôt que d'essayer de développer tout partout.

Dans cet esprit le SCOT préconisait que chacun des 12 bourgs propose à la population de son bassin de vie l'ensemble de la gamme de services et commerces nécessaires à la vie quotidienne, et que des efforts particuliers pouvaient être fournis sur certains créneaux selon les problématiques géographiques.

Le SCOT préconisait ainsi aux 2 pôles majeurs (St Eloy les Mines et les Ancizes/St Georges) qu'ils conservent voire développent la gamme de services proposée en termes de services aux entreprises et à la population, de formation, d'équipements rares (loisirs/culture/sports) et de desserte TER.

Depuis 2010, on peut observer que les services et équipements liés à la formation (SIRA, plateau de formation) et les équipements culturels et sportifs se sont renforcés (médiathèque, cinéma, maison de la musique, piscine, gymnase), mais qu'il y a un maintien fragile des services et commerces de façon globale.



Concernant les 3 bourgs périurbains (Combronde, Manzat et Pontgibaud), il était demandé à ces derniers de développer des services liés à la petite enfance et la jeunesse, et de maintenir les commerces en activité.

Depuis 2010, on observe que les services liés à la petite enfance, à la jeunesse et à la culture se sont bien développés en effet (création de micro-crèche, de relais d'assistance maternelle, de médiathèque), et que les

commerces se maintiennent différemment suivant les bourgs (plus de changements sur Combronde)

Enfin, concernant les 6 bourgs ruraux, **il était souhaité qu'ils gardent** une offre de services polyvalente de bon niveau, en maintenant voire agrandissant les commerces en activité, en maintenant et confortant les services aux personnes âgées, en agrandissant **les structures d'accueil**, ou encore en maintenant ou compensant la fermeture de certains services publics.

Depuis 2010, force est de constater que si sur les bourgs ruraux du Nord des Combrailles les services à la personne et à la famille se sont développés (santé, enfance/jeunesse), et les services publics se sont maintenus, au Sud du territoire la situation est plus critique : **malgré quelques reprises, l'offre** de services et de commerces reste faible rendant la situation des bourgs assez fragile.




Ce qu'il faut retenir






- Un niveau de population qui se maintient globalement : 187 habitants de plus par rapport à 2009. Mais une évolution très différente suivant les communautés de communes : 4 communautés de communes ont vu leur population augmenter et, **5 autres l'ont vu baisser dont une de l'Est (Manzat Communauté)**.
- **L'accueil de population touche** toujours en priorité la frange Est et plus particulièrement Côtes de Combrailles mais se poursuit également vers Menat et St Gervais, alors que tout le reste des Combrailles continue de perdre des habitants : les écarts continuent de se creuser.
- Seul 1/3 des bourgs centres a vu sa population augmenter entre 2009 et 2013 (5 des 14 bourgs centres : **dont 2 à l'Est, et cas particulier d'Herment**).
- Depuis 2010, le nombre de ménages a augmenté de 218 (arrivée de nouveaux ménages mais aussi desserrement) tous situés sur la frange Est. La taille des ménages est en légère diminution globalement sur les Combrailles (2,18 à 2,15 pers/ménage entre 2010-2013) mais **cette diminution touche aussi plus l'Ouest et le Sud des Combrailles (2,11 à 2,06 alors qu'à l'Est on stagne à 2,3)**.
- Une évolution démographique positive due essentiellement au solde apparent des entrées/sorties (+0.5% entre 2010-2014) donc au solde migratoire. La part liée au solde naturel est quant à elle toujours négative (-0.47%) sauf sur Côtes de Combrailles (+0.54%).
- Un rythme de construction plus bas que prévu : 1043 logements créés entre 2010 et 2015 soit 174 logements/an ce qui est bien loin des 380 logements ambitionnés au SCOT mais assez similaire à 2000-2009 (198logts/an). Toutes les communautés de communes sont **concernées par cette plus faible production mais celles de l'Est s'en sortent mieux**.
- **Une dynamique de construction toujours plus favorable à l'Est mais qui s'atténue légèrement et profite légèrement plus au nord** et au centre du territoire depuis 2009 : 61% des logements commencés entre 2010-2015 concernent les 3 communautés de communes de **l'Est, contre 66%** entre 2000-2009 ; 24% des logements commencés sur 2010-2015 **l'ont été sur Cœur de Combrailles, Pays de Menat** et St Eloy Communauté contre 19% sur la période précédente.

- Une part de constructions qui progresse sur les bourgs centres : entre 2010-2015 **37% des logements construits l'ont été sur les bourgs mais cela ne représente qu'une quarantaine** de logements seulement, alors que le SCOT en attendait 190. Sept bourgs sont concernés par cette augmentation dont notamment St Eloy et St Gervais, et un seul sur la frange Est.
- **Pas encore de diversification de l'offre** : 97% des logements commencés sur 2010-2013 sont des logements individuels contre 93% entre 2000-2009, et seulement 4 communautés de communes sur 9 **ont connu des opérations d'habitat collectif : Cœur de Combrailles, Pontgibaud Sioule et Volcans, Manzat Communauté et St Eloy Communauté**.
- Chute de la construction de logements sociaux et recentrage sur **l'Est** : 166 logements sociaux financés sur 2009-2014 contre 268 sur 2000-2008, et **72% sur l'Est contre 23% précédemment**.
- Très forte augmentation des logements vacants depuis 2006 sauf sur Sioulet Chavanon : 32% de logements vacants en plus en 2013 soit 4337 logements vacants (14% du parc). 41% de cette vacance est située dans les bourgs centres (37% en 2006) et notamment au centre ou au nord du territoire. Augmentation plus importante de la vacance sur les bourgs (+43%).
- Une tendance à la réduction de la consommation foncière globalement : 23ha/an consommés entre 2010-2015 contre 43 entre 2000-2009, et qui concerne moins la frange Est.
- **Des tailles de logements et des surfaces de terrain qui n'évoluent pas encore** : la taille des logements individuels est en stagnation autour de 120m² en moyenne, tout comme la superficie moyenne des terrains qui stagne autour de 2300m² (oscillant entre 1911m² à **l'est et 3100m²** sur le reste du territoire).
- La part des petits logements **n'a pas progressé, elle s'est même réduite** (24% à 22% des résidences principales entre 2006 et 2012) et stagne sur les bourgs autour de 28%.
- **Toujours 39 documents d'urbanisme** mais 2 nouveaux en cours **d'élaboration** : 10 ont été révisés et mis en compatibilité avec le SCOT, 16 autres sont en cours. **13 communes n'ont encore rien**

engagé dont 2 bourgs centres. Parmi les bourgs centres, **3 d'entre eux n'ont toujours pas de document d'urbanisme.**

- **Bilan des documents d'urbanisme révisés** : réduction moyenne de 68% des disponibilités foncières à vocation d'habitat, recours croissant à un certain nombre de principes garants de qualité préservant les paysages, travail en partenariat.
- **Des actions menées en faveur de l'habitat** : PLH, PIG Habiter Mieux, AML de St Eloy.
- Des **services dans les bourgs qui se maintiennent ou qui s'étoffent** dans la partie Nord et Est des Combrailles **pour s'adapter aux besoins des populations**, alors que dans le Sud du territoire la situation est plus critique **et l'offre demeure fragile.**

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Ne plus perdre d'habitants d'ici 10 ans , et donc accueillir 2600 nouveaux habitants	Le territoire ne perd plus d'habitants mais l'équilibre est fragile : il faut poursuivre la dynamique d'accueil de nouveaux habitants.	
Créer 3800 nouveaux logements d'ici 10 ans soit 380 par an et diversifier l'offre	Le rythme de construction n'a permis de créer que 174 logements/an : s'interroger sur le maintien des objectifs de production de logements, en fonction notamment de l'armature territoriale.	
	97% de ces logements sont des logements individuels, peu de logements sociaux et de petits logements ont été créés : orientation en faveur de la diversification de l'offre difficile à mettre en œuvre.	

Maitriser la périurbanisation à l'Est, et soutenir l'Ouest et le Sud du territoire en renforçant le Cœur des Combrailles et en s'appuyant sur le réseau de bourgs-centres	La dynamique de construction est toujours plus favorable à l'Est mais elle s'atténue légèrement en faveur du Nord et du Centre des Combrailles. La proportion de constructions sur les bourgs-centres est en progression : il faut poursuivre l'effort de rééquilibrage en s'appuyant sur les bourgs-centres du cœur des Combrailles notamment.	
Adapter l'offre de services dans les bourgs	Les bourgs de l'Est et du Nord des Combrailles ont adapté leur offre de services aux besoins des populations , mais pour ceux du Sud cela est plus difficile : il faut poursuivre le renforcement des bourgs de façon à ce qu'ils puissent continuer de fournir une gamme complète de services essentiels à la population.	
Remettre 30% des logements vacants sur le marché	La vacance s'accroît sur le territoire et notamment à l'Est et sur les bourgs-centres : orientation à mieux prendre en compte dans les documents d'urbanisme ; réflexion intercommunale à mener pour mieux comprendre les raisons de cette vacance.	
Favoriser de nouvelles formes urbaines moins consommatrices d'espaces	97% des logements commencés sur 2010-2013 sont des logements individuels ; leur taille et la surface des terrains n'ont pas évolué : maintenir cette orientation même si elle est difficile à mettre en œuvre.	
Appliquer des principes d'urbanisme garants de qualité	Ces principes d'urbanisme retranscrits sur les loupes du SCOT sont de mieux en mieux pris en compte dans les documents d'urbanisme : orientation à poursuivre.	

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- La production de logements : souhaite-t-on maintenir les objectifs initiaux de production de logements malgré le rythme de construction de ces dernières années plus faible que prévu ?
- **Des orientations difficiles à mettre en œuvre sur** lesquelles il faudrait trouver des moyens de sensibiliser, innover ou expérimenter (diversifier **l'offre de logements, remettre des logements vacants sur le marché,** favoriser de nouvelles formes urbaines)
- Les bourgs-centres : renforcer le réseau des 12 bourgs-centres est-il toujours une priorité partagée par tous ?

3- Rendre durablement accessible le territoire

Rappel des objectifs :

- Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs-centres
- **Favoriser l'intermodalité** et rechercher la desserte en transports collectifs des pôles d'activités
- Organiser les liaisons douces
- Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires
- **Poursuivre l'organisation routière du territoire**
- Préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers

Rappel des prescriptions :

- **Etude de l'organisation d'un rabattement en bus vers les bourgs-centres**, vers les lignes de transport en commun structurantes ou vers les axes structurants
- **Adaptation de l'accessibilité et des capacités de stationnement** au niveau des pôles gares et des gares de péages
- **Recherche d'une desserte en transports collectifs des pôles d'activités** accueillant plus de 100 employés
- **Incitation à la mise en œuvre de Plans de Déplacements Entreprises**
- Aménagement de liaisons douces sur les pôles gares
- **Engagement d'une réflexion sur le covoiturage**

Éléments d'analyse :

A - Une offre en déplacements alternatifs qui est toujours quasi inexistante

Afin de structurer une offre de déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des 12 bourgs, le SCOT avait préconisé de travailler sur différents aspects :

- Organiser un rabattement en bus depuis les communes périphériques vers les bourgs-centres
- Organiser un rabattement vers les lignes de transport en commun structurantes (pôles gare) ou les axes structurants (gares de péage..)
- **Adapter l'accessibilité et les capacités de stationnement au niveau des pôles gares et des gares de péage**
- **Rechercher la desserte en transports collectifs des pôles d'activités**
- Encourager la mise en place de plans de déplacements entreprises
- Organiser des liaisons douces

Depuis 2010, en matière de déplacements l'essentiel des actions a porté sur les conditions de remise en service de la voie ferrée Volvic-Lapeyrouse, et donc en dehors de l'organisation du covoiturage sur le territoire aucun autre aspect n'a été abordé.

Concernant le covoiturage, le SMAD des Combrailles a confié une mission de **sensibilisation au covoiturage à l'association Covoiturage Auvergne**, en 2011 et 2012. Le Conseil Départemental du Puy de Dôme, quant à lui, a accompagné les collectivités dans la matérialisation et la signalisation des aires de covoiturage aménagées.



En 2009, il a réalisé un premier état des lieux et une phase pilote avec la labellisation de 9 aires de covoiturage au nord-est du département a été engagée en 2010. Fort des retours positifs de cette expérimentation, le Conseil Départemental a décidé de généraliser la démarche à l'ensemble du département. Un important travail de collaboration, d'échanges et de conventionnement avec les communes et les communautés de communes a permis de labelliser près de 100 aires de covoiturage réparties sur tout le territoire (17 sur les Combrailles **dont 4 d'intérêt départemental**).

Dans cette démarche, la volonté du Conseil Départemental a été de faciliter la vie des covoitureurs et de leur proposer des sites bien situés, bien équipés et sécurisés. La labellisation ou non d'un parking a donc été fonction de sa localisation, de son revêtement (enrobé ou stabilisé), de l'accessibilité, de l'éclairage, de la capacité de stationnement (au moins 10 places pour les aires d'intérêt local, plus de 30 pour les aires d'intérêt départemental), de la sécurisation des entrées et sorties et de la présence à proximité des autres modes de transport (bus, tramway, train...).



B - Une disparition progressive des dessertes ferroviaires

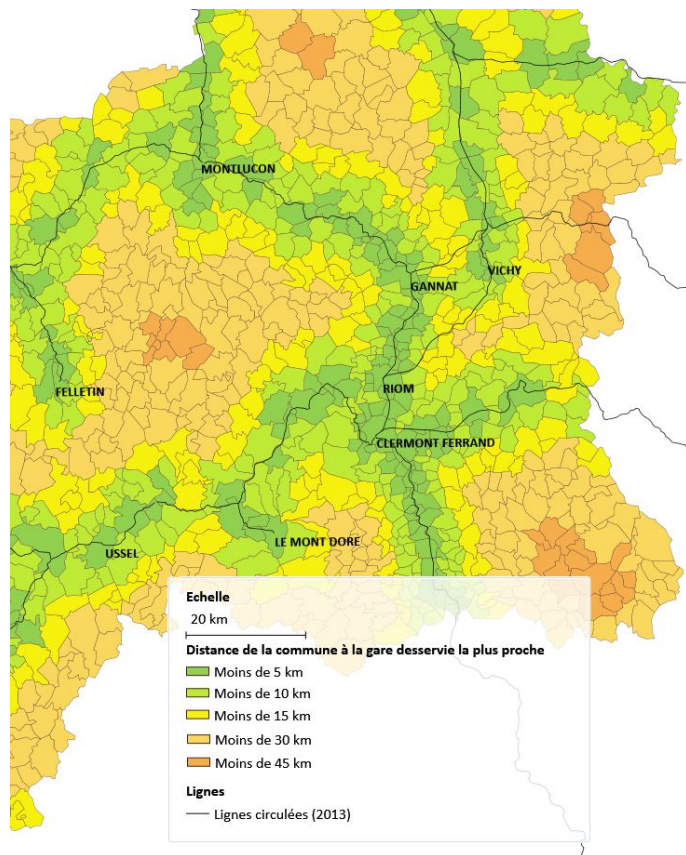
Depuis décembre 2007 la voie ferrée Montluçon/Clermont est suspendue et plus aucun train ne circule. Un service de bus de substitution a été mis en œuvre mais sans tenir compte des particularismes du territoire.

D'autre part, plusieurs études ont été menées depuis 2009 pour préciser les possibilités et conditions d'un retour au trafic ferroviaire sur cette ligne (passagers et fret), mais force est de constater que cela semble très difficile, **et qu'aujourd'hui, malgré tous ces efforts la ligne est toujours suspendue.**

Aussi, en parallèle, à partir de 2010, les études se sont orientées vers une valorisation touristique de la ligne (train touristique, vélorail, projet de voie verte Montluçon/Clermont-Ferrand, activités à sensations autour du viaduc : tyrolienne, **ligne de vie, escalade..**). **L'activité de vélorail sur la partie Lapeyrouse-St Eloy vient d'ouvrir au public en juillet 2016 (10km A/R sont accessibles)**



Quant aux autres lignes qui irriguaient le territoire, elles ont connu le même sort : la ligne Montluçon-Ussel est fermée depuis mars 2008 pour cause de vétusté, et Laqueuille-Ussel depuis juillet 2014.



Extrait du rapport final de l'étude de faisabilité de la valorisation touristique de la ligne Volvic-Lapeyrouse (avril 2014 - Rail Concept)

Source : <http://francois.libri.ni.pagesperso-orange.fr/gouttieres/montlucon.htm>

C - La poursuite de l'organisation routière du territoire

Depuis 2010, 35 communes ont été concernées par différents projets d'infrastructures qui ont permis d'améliorer toujours plus l'organisation routière du territoire, ainsi que la sécurité routière.

Voici quelques exemples : le contournement de Montaigut-en-Combraille, l'élargissement de la RD987 entre St Eloy et St Gervais d'Auvergne, de la RD986 entre Pontgibaud et Massagettes, de la RD19 entre Charbonnières les Vieilles et Combronde...travaux d'élargissement de la RD90 entre St Georges de Mons/Pagnat/A89.

Photo de Didier Château






Ce qu'il faut retenir

- Pas de développement ni de structuration de l'offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des 12 bourgs.
- Organisation du covoiturage sur le territoire depuis 2010 avec un volet sensibilisation au covoiturage, et un volet accompagnement des collectivités dans la matérialisation et la signalisation des aires de covoiturage aménagées : 17 aires labellisées sur les Combrailles dont 4 d'intérêt départemental.
- Une disparition progressive des dessertes ferroviaires : ligne Montluçon/Clermont suspendue depuis 2007, Montluçon/Ussel depuis 2008, et Laqueuille/Ussel depuis 2014.
- Des études et des réflexions qui ont porté sur les conditions de remise en service de la voie ferrée Volvic/Lapeyrouse, puis qui se sont orientées vers la valorisation touristique de cette ligne.
- Poursuite de l'amélioration de l'organisation routière du territoire

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- La mobilité reste un vrai défi pour demain : **c'est une problématique** qui nécessitera de travailler ensemble pour trouver des solutions et expérimenter des choses
- Y-a-t-il encore un avenir pour le ferroviaire ?

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Structurer une offre en déplacements alternatifs à l'échelle des bassins de vie des bourgs-centres	En matière de déplacements l'essentiel des actions a porté sur les conditions de remise en service de la voie ferrée Volvic-Lapeyrouse, et donc en dehors de l'organisation du covoiturage sur le territoire aucun autre aspect n'a été abordé : orientations à redéfinir pour tenir compte de l'évolution du contexte.	
Favoriser l'intermodalité et rechercher la desserte en transports collectifs des pôles d'activités		
Organiser les liaisons douces		
Relancer la voie ferrée Montluçon/Clermont et maintenir les autres dessertes ferroviaires		
Poursuivre l'organisation routière du territoire et préserver les principales perceptions sur les sites naturels lointains à partir des grands axes routiers	Une organisation routière qui s'est améliorée notamment sur la partie Nord du territoire : à poursuivre.	
	Concernant les perceptions visuelles, aucune action particulière n'a été mise en œuvre.	

4- Tourisme, nature, environnement

Rappel des objectifs :

- **Renforcer l'axe touristique de la Sioule**
- Adapter les besoins en hébergement
- Diversifier les activités
- Valoriser les sites et patrimoines naturels et culturels
- Assurer la protection des milieux et des espèces les plus remarquables
- Maintenir les échanges écologiques
- **Préserver les boisements d'intérêt écologique** et paysager
- Préserver durablement la ressource en eau
- **Maitriser la consommation d'énergies fossiles**
- Assurer la gestion des déchets
- Prévenir les risques

Rappel des prescriptions :

- Prendre en compte dans le développement touristique de la vallée de la Sioule les différents enjeux liés à la qualité des milieux
- **Maintenir la qualité écologique des plans d'eau et milieux aquatiques** pour garantir leur attractivité touristique
- **Comblent le déficit d'hébergements collectifs et de gîtes ruraux, et rechercher une certaine innovation et s'inscrire dans une démarche de tourisme durable**
- Concilier la diversification des activités avec la valorisation et **l'entretien des sites naturels**
- **Renforcer l'offre en restauration de terroir et de qualité**
- Requalifier les grands axes routiers
- **Protéger les sites remarquables de l'urbanisation** (classement en zone naturelle), assurer leur entretien et leur gestion via les DOCOB

- **Nécessité de justifier un éventuel projet d'urbanisation situé dans un espace remarquable** et de réaliser une évaluation de ses incidences.
- Définir les différents corridors écologiques et les traduire dans les **documents d'urbanisme** : prévoir notamment 3 coupures vertes inconstructibles dans le PLU de Queuille sur la RD90 entre la zone **d'activités et le bourg**.
- Conserver dans leurs surfaces et caractéristiques actuelles, les massifs **identifiés par l'ONF pour leur intérêt** environnemental et paysager, sinon rechercher une compensation foncière.
- Encourager la mise en place de procédures de protection des abords de captage
- Prendre en compte les orientations des SAGE approuvés
- **Protéger les berges des cours d'eau de l'urbanisation nouvelle par la mise en place d'un espace** libre de construction suffisant
- **Réaliser des travaux d'aménagement sur la décharge de Miremont**
- Traiter les **eaux d'exhaure issues des anciennes mines de Pranal, et réhabiliter la décharge des Ancizes**
- **Optimiser l'assainissement des eaux usées (améliorer la collecte des effluents, la qualité des réseaux, le traitement des eaux et des boues d'épuration)**
- **Réaliser une analyse de la ressource et de la présence d'équipements adaptés en matière d'alimentation en eau potable pour ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation**
- **Réaliser des zonages d'assainissement communaux intégrant la problématique des eaux pluviales, un diagnostic des réseaux et du dispositif de traitement**
- Favoriser les formes urbaines plus denses et les constructions bioclimatiques
- **Engager des OPAH Energie pour améliorer l'isolation des bâtis**
- **Intégrer les possibilités de production et d'utilisation des énergies renouvelables dans les documents d'urbanisme**
- Installer 4 sites de stockages des déchets inertes et une déchetterie pour les déchets du BTP

- Prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme et classer inconstructibles les zones exposées à ces risques

Eléments d'analyse :

A - Le tourisme en perte de vitesse dans la vallée de la Sioule mais des efforts pour mettre en œuvre une stratégie de développement des activités de pleine nature

Le SCOT préconisait que le développement touristique de la vallée de la Sioule prenne en compte les différents enjeux écologiques du cours de la Sioule, et c'est dans ce sens qu'un certain nombre de préconisations différenciées avaient été édictées dans le but de redynamiser le tourisme dans la vallée.

6 ans après, qu'en est-il ?

- *Les gorges de la Sioule entre Chouvigny et Menat :*

Ce que disait le SCOT : « *la principale vocation de cette section est liée à un tourisme de découverte paysagère. Les gorges sont à valoriser (signalétique, lecture du paysage, aménagement de points de vue,...) et l'hôtellerie située en bordure de la Sioule nécessite d'être restaurée.* »

Ce qui s'est passé depuis 2010 : force est de constater qu'il n'y a aucune valorisation paysagère des gorges (aucun aménagement de points de vue, aucune signalétique ou lecture du paysage) et que l'hôtellerie n'a pas été restaurée non plus car non vendue. Seul, l'Hôtel Le Beau Site, sur cette partie a été repris en début d'année 2016, et un moulin a été transformé en chambre d'hôtes. Enfin, en projet, on peut citer également la sécurisation du seuil du moulin de St Gal.

- *La section entre le Pont de Menat et Châteauneuf-les-Bains :*

Ce que disait le SCOT : « *Cette section est marquée par l'existence d'une forme de tourisme familial. Ici également, l'hôtellerie située en bordure de la Sioule nécessite d'être restaurée. Une redynamisation des thermes de Châteauneuf-les-Bains est à engager avec une diversification des activités proposées. Dans le cadre du futur projet de création de réserve naturelle nationale, la commune de Châteauneuf-les-Bains pourra également accueillir la maison de la Sioule, qui centralisera l'ensemble des informations sur le patrimoine historique et naturel de la vallée : expositions, point information, départ des circuits à thèmes,...* »

Ce qui s'est passé depuis 2010 : les thermes ont été rénovés en 2014-2015, et un véritable espace bien-être vient d'ouvrir au printemps 2016. Un parcours de pêche no-kill a été installé au niveau de Châteauneuf-les-Bains et un guide de pêche propose des séjours pêche, mais la maison de la Sioule n'est pas sortie de terre, et le projet de réserve naturelle nationale a été abandonné. Enfin, l'hôtellerie n'a pas été restaurée non plus sur cette partie-là. Malgré tout, on peut noter l'ouverture d'une nouvelle base de canoë kayak et un nouveau point de restauration au Pont de Menat depuis 2011, la reprise également de l'auberge du Château à St Rémy de Blot en 2014.

D'autre part, 3 projets ont permis d'améliorer le cadre touristique de cette section :

- La remise à ciel ouvert du ruisseau de Cubes à Châteauneuf-les-Bains en 2013 réalisée en parallèle du réaménagement du centre-bourg.
- L'arasement du seuil au Pont de Menat en 2013-2014 qui représentait un risque important vis-à-vis de la sécurité navigation canoë.
- La suppression de buses sur une aire de pique-nique à Lisseuil et le réaménagement du site en bord de Sioule en 2015.

- *La section entre Châteauneuf-les-Bains et les Fades :*

Ce que disait le SCOT : « *Cette section se caractérise par un tourisme de découverte naturelle. Des circuits de découverte thématiques (oiseaux, arbres, hydroélectricité au niveau des barrages,...) pourront être aménagés tout en encadrant l'accessibilité aux milieux les plus sensibles* »

Ce qui s'est passé depuis 2010 : aucun circuit de découverte n'a été mis en place et aménagé permettant une découverte naturelle de cette portion de la Sioule.

- *La retenue des Fades :*

Ce que disait le SCOT : « *Ce pôle de loisirs est à structurer en lien avec le pôle urbain des Ancizes-Comps (commerces, services). Des activités ou animations innovantes et respectueuses de l'environnement pourront être développées (bac à traile,...). La sensibilisation du public sera recherchée concernant notamment la qualité des eaux de la retenue, le fonctionnement du barrage de Besserve,...* »

Ce qui s'est passé depuis 2010 : Le village vacances de Confolant était géré par VVF Vacances qui est parti en 2013, la gestion a été reprise par ADN

Vacances en 2014 et 2015, puis **tout récemment, c'est le SIRB** qui a repris la gestion de ce village vacances en régie.

En 2014, le SIRB a aménagé une rampe de mise à l'eau au Pont du Bouchet, puis en 2015 il a aménagé un Centre Pêche et Nature qui est géré par l'AAPPMA La Sioule. Ce centre accueille notamment l'école de pêche les mercredis après-midi ; des animations auront lieu à partir de 2017.



Au niveau des Fades, le SIRB a plusieurs projets de mise en loisirs du site : vélos électriques, bateau-bus, ligne de vie sur le Viaduc des Fades... Le SMADC a lancé une étude sur la valorisation et l'animation de l'ancienne ligne de chemin de fer, et un projet de voie verte se dessine reliant le viaduc aux Ancizes, à St Eloy et également à Montluçon via Nérès les Bains. Des activités à sensation sont également prévues sur le viaduc (tyrolienne et mur d'escalade).

Concernant la sensibilisation du public autour de la qualité des eaux, une première action a eu lieu en 2014 auprès des élèves de primaire et du grand public avec l'école des sciences de Châteauneuf (conférence organisée le 11/04 « comment préserver la qualité de l'eau ? »). Cette action a été reconduite en 2015 en partenariat avec l'entreprise Aubert et Duval et la Fondation Duval : accueil de classe à l'école des sciences, formation auprès des enseignants, intervention de la SEMERAP et du SATESE.

- *La tête de bassin versant de la Sioule :*

Ce que disait le SCOT : « Cette section est favorable au développement d'un tourisme de découverte naturelle. En effet, de Pontgibaud à la retenue des Fades, le secteur présente un riche patrimoine écologique (avifaunistique notamment) qu'il serait intéressant de faire découvrir par le biais de circuits de découverte de la faune et de la flore. Des prescriptions particulières seront mises en œuvre pour le village de Montfermy afin de préserver et valoriser son patrimoine (église et cascade)

tout à fait exceptionnel. Les différentes activités touristiques seront préférentiellement organisées à partir de Pontgibaud, porte d'entrée touristique de cette section de la vallée de la Sioule. »

Ce qui s'est passé depuis 2010 : L'OTC a créé une fiche patrimoine sur Pontgibaud et sur Montfermy et a mis en place un parcours multi-cache de geocaching à Pontgibaud de manière à faire découvrir de manière ludique le bourg de Pontgibaud et les Cheires. Un circuit de découverte permettant de faire découvrir la faune et la flore est en cours de création sur l'ENS de St Pierre le Chastel : le tracé a été validé en 2015 et les panneaux d'interprétation seront installés courant 2016. Des fiches sur le patrimoine naturel sont également en cours de rédaction par l'OTC notamment sur les gorges de la Sioule entre St-Pierre-le-Chastel et Montfermy et des Ancizes à Menat, et le marais de St-Pierre-le-Chastel. Enfin, sur les berges du camping de Pontgibaud la communauté de communes s'est engagée dans une opération de restauration et sécurisation des berges.

- *La tête de bassin versant du Sioulet :*

Ce que disait le SCOT : « La principale vocation de cette section correspond à un tourisme de découverte patrimoniale avec notamment le village de Miremont qui devra faire l'objet de prescriptions particulières pour préserver la qualité de son patrimoine bâti. Porte d'entrée touristique de la vallée du Sioulet, Pontaumur devra continuer à jouer son rôle de pôle relais touristique avec l'office de tourisme, les hébergements et la restauration, les points de départ des randonnées,... »

Ce qui s'est passé depuis 2010 : A Miremont, on retrouve un départ de randonnée, le musée Retour sur le Passé, et depuis 2015 le village fait partie du parcours multi-cache Geocaching. Concernant Pontaumur son rôle de pôle relais touristique est fragilisé avec la fermeture de l'hôtel-restaurant Le Relais de la Poste aujourd'hui en vente, mais des études portées par la commune sont en cours pour moderniser les équipements touristiques à Pontaumur. Ces études concernent le camping (augmentation de la capacité, labellisation et passage à 3 étoiles) et le réaménagement du restaurant Le Relais de la Poste (accessibilité, modernisation). Dans le cadre des actions de valorisation du cours de la Sioule et afin de concilier les différentes activités qui peuvent s'y exercer, il était prévu dans le SCOT qu'une charte des bonnes pratiques soit signée, permettant notamment d'encadrer les activités comme la pêche ou le canoë-kayak (calendrier, horaire, site d'embarquement,...). Cette charte relative à la

pratique de la pêche et des activités des sports d'eau vive sur la Sioule n'a finalement jamais été signée par tout le monde.

Dans le même sens, les panneaux d'informations relatifs à l'usage de la Sioule ont été modernisés et remplacés en 2010. Installés en différents points stratégiques de la rivière, ils permettent d'inciter à son respect et à une bonne cohabitation des différents usagers.

Des actions mises en place pour valoriser l'activité pêche et structurer l'offre touristique autour des activités de pleine nature

Dans la mesure où la Sioule constitue l'un des plus beaux parcours de pêche de France, il est important de souligner les différentes actions mises en place pour valoriser cette activité. L'OTC a ainsi créé et commercialise depuis 2013, 8 produits pêche avec des guides pêche sur la Sioule, et depuis 2015 une carte pêche avec des informations sur les guides de pêche, la liste des sites de pêche, les différents types de pêche, les parcours de pêche, les points de vente de matériel et appâts, la réglementation, les tarifs des cartes de pêche, les hébergements thématiques et le respect des lieux de pêche. En 2015, a également été inauguré du Centre Pêche et Nature aux Ancizes qui accueille notamment l'école de Pêche.



Extrait de la carte Pêche de l'OTC - 2015

Enfin, il est important de rappeler que le territoire des Combrailles s'est positionné sur 2 appels à projet afin de structurer l'offre touristique dans la vallée de la Sioule autour des activités de pleine nature.

Un premier en 2011 lancé par le Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des loisirs 2011-2015, afin de constituer des Stations de pleine nature en Auvergne. Le SMADC et le SMAT du bassin de Sioule ont signé le 23 septembre 2013 le contrat «Station de Pleine Nature » Gorges de la Sioule.

Plus récemment, le GIP Massif Central a lancé également un appel à projet « pôle nature », auquel le SMAD et le SMAT ont logiquement déposé une candidature comme « Pôle nature en émergence », le 08 juin 2015. Cette candidature a reçu un avis favorable du GIP au titre de « pôle émergent » en juillet 2015. Depuis cette date, un travail d'animation confié à un prestataire extérieur est en cours, afin de faire émerger une stratégie de développement touristique autour des activités de pleine nature. Ce travail d'accompagnement des élus et des professionnels du tourisme consiste à :

- recenser les actions envisagées, et proposer des améliorations et des actions complémentaires pertinentes et les chiffrer,
- renforcer les synergies entre les actions pour améliorer leurs impacts,
- mettre en place une gouvernance durable autour des principaux enjeux de la rivière Sioule, à l'échelle interdépartementale,
- optimiser les financements européens, nationaux, régionaux et départementaux en faveur des activités de pleine nature et de valorisation de l'environnement.

La candidature est à déposer pour fin septembre 2016. Si le territoire est retenu, il pourra bénéficier de financements pour l'animation, la promotion du pôle, et les investissements visant à développer les activités de pleine nature. Pour animer la démarche, le SMADC et le SMAT ont constitué une Entente.

La stratégie proposée par le bureau d'étude et validée par le SMADC et le SMAT du Bassin de Sioule est la suivante :

- **Objectif** : donner une âme au projet au travers d'une identité globale portée par une gouvernance qui fait sens et qui crée du lien entre ces « deux berges » de la rivière Sioule.
- **Le positionnement proposé** : une découverte immersive du Val de Sioule par des pratiques de nature pour tous et respectant l'authenticité et la

préservation du territoire, autour des éléments identitaires majeurs et spécifiques : le Val de Sioule, la rivière, les sports de nature accessibles à tous à proximité de Clermont-Ferrand, du Sancy, de la Chaîne des Puys, de Vulcania.

La stratégie est structurée selon 6 axes à l'intérieur desquels figurent les actions de développement touristique :

1. Prendre soin de la rivière Sioule et de ses affluents pour mieux la valoriser
2. Faire vivre et partager une identité « Vallée de la Sioule » définie autour des patrimoines
3. **Développer les sports de nature pour aller de la Sioule vers le cœur du territoire**
4. Mobiliser les habitants et faire vivre le pôle
5. Organiser et optimiser une mise en marché ciblée et identitaire
6. Impulser une animation et une gouvernance au service du projet.

L'importance du maintien de la qualité écologique des plans d'eau et des milieux aquatiques pour garantir leur attractivité touristique :

Pour améliorer la qualité des eaux et ainsi limiter les risques sanitaires pouvant conduire à la fermeture de la baignade, les gestionnaires de plans d'eau avaient l'obligation de réaliser avant 2011 leur « profil de baignade » puis de le mettre à jour en cas de qualité insuffisante (Directive baignade de 2006). Cet outil permet :

- L'identification des sources de pollution temporaires, permanentes ou potentielles susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux et d'affecter la santé des baigneurs.
- La définition des mesures de gestion à mettre en œuvre pour prévenir la pollution à court terme.
- La définition des actions qui permettront de préserver ou de reconquérir la qualité des eaux afin de parvenir en 2015 à une eau de qualité classée au moins « suffisante ».

En 2015, les plans d'eau bénéficiant de profil sont les suivants :

- Gour de Tazenat (Charbonnières les Vieilles),
- Plan d'eau de Lapeyrouse,
- Plan d'eau des Fades-Besserve (Miremont et St Jacques d'Ambur),
- Etang Philippe (St Gervais d'Auvergne),

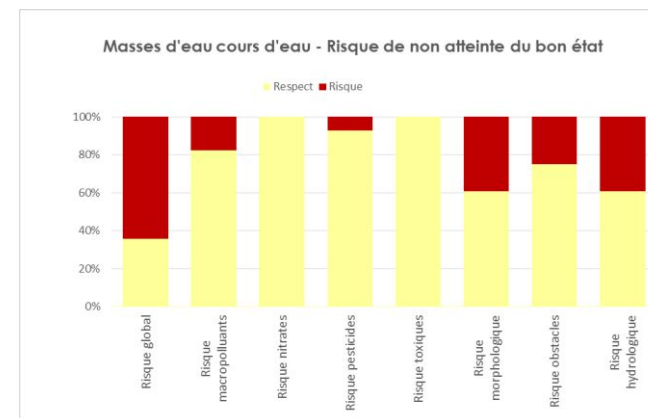
- Plan d'eau de St-Eloy-les-Mines.

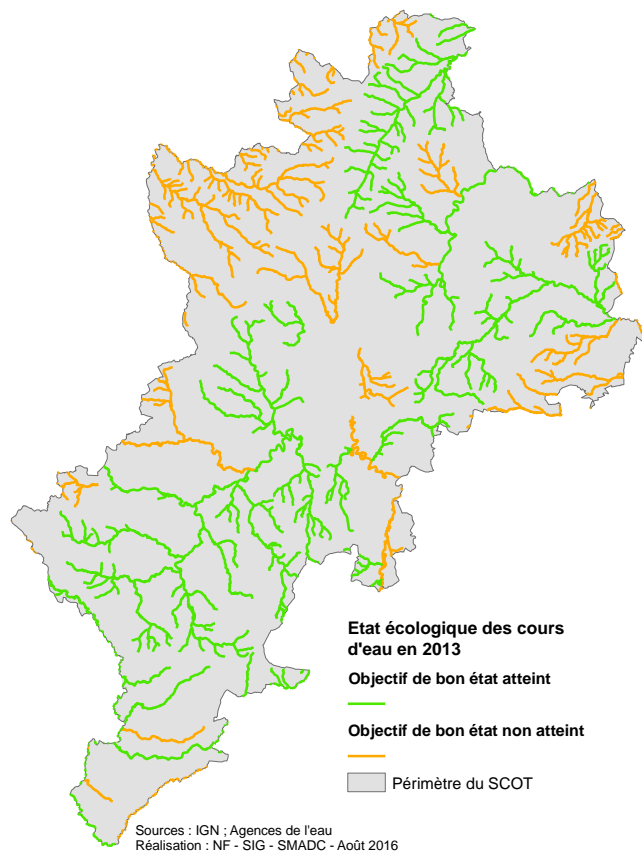
Malgré les obligations réglementaires, les communes de Bromont-Lamothe et Servant n'ont toujours pas engagé la réalisation de leur profil.

Si on regarde l'état écologique des plans d'eau du territoire suivi dans le cadre des SDAGE, on note que les plans d'eau qui avaient en 2011 un état écologique qualifié de médiocre ou mauvais, comme Chancelade et les Fades se sont améliorés, **puisque en 2013 leur état est devenu moyen**. Pour ceux qui avaient un état moyen ou bon en 2011, comme la retenue de Bort-les-Orgues ou le Gour de Tazenat, la situation n'a pas changé et leur état reste identique en 2013, mais malgré cela la baignade au Gour de Tazenat a été interdite durant l'été 2016.

Concernant les cours d'eau, le territoire du SCOT comprend 40 masses d'eau cours d'eau. Entre 2010 et 2013 : 14 d'entre elles ont été déclassées passant en général du très bon état au bon état ou du bon état au moyen état. Seules 2 masses d'eau sont passées d'un état écologique moyen à médiocre. Enfin, 1 seule masse d'eau cours d'eau a vu son état écologique s'améliorer (Ruisseau de Labeille).

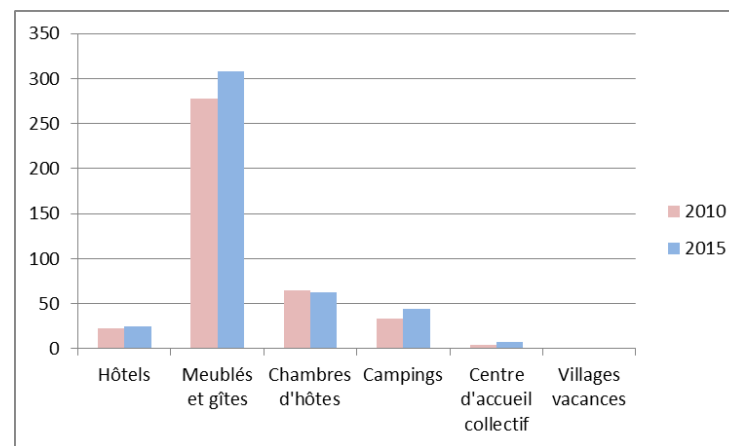
Comparé aux objectifs des SDAGE prévus pour 2015 ou 2021, on peut noter que, malgré tout, la moitié des cours d'eau du SCOT a d'ores et déjà atteint l'objectif de bon état.





B - La carte du tourisme vert - Une adaptation aux besoins en hébergement en cours, et des activités qui se maintiennent, des sites mis en valeur

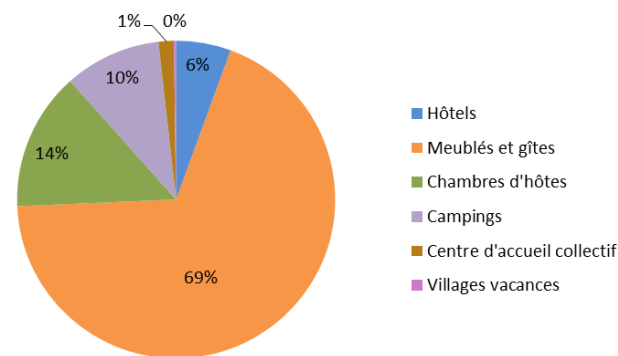
Des hébergements en légère augmentation



Evolution du nombre d'hébergements touristiques entre 2010 et 2015 - Sources : OTC 2015

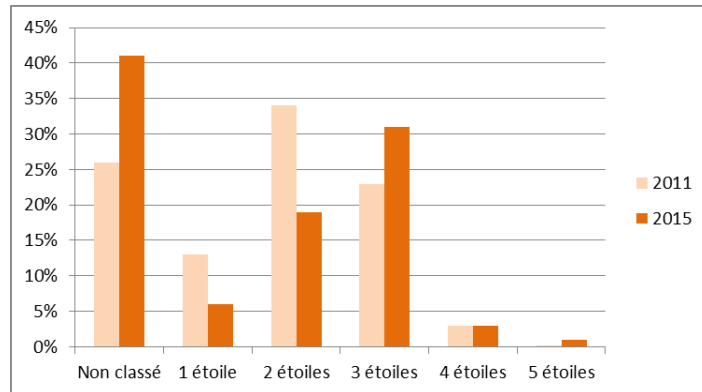
Les structures d'hébergements touristiques sont en légère augmentation : 404 hébergements en 2010 contre 448 cinq ans plus tard : légère augmentation due surtout aux meublés et gîtes, aux campings et aux centres d'accueil collectifs : une évolution positive qui permet de combler un peu le manque souligné par le SCOT en termes d'hébergements collectifs et de gîtes ruraux.

Mais la répartition par type d'hébergement reste la même :



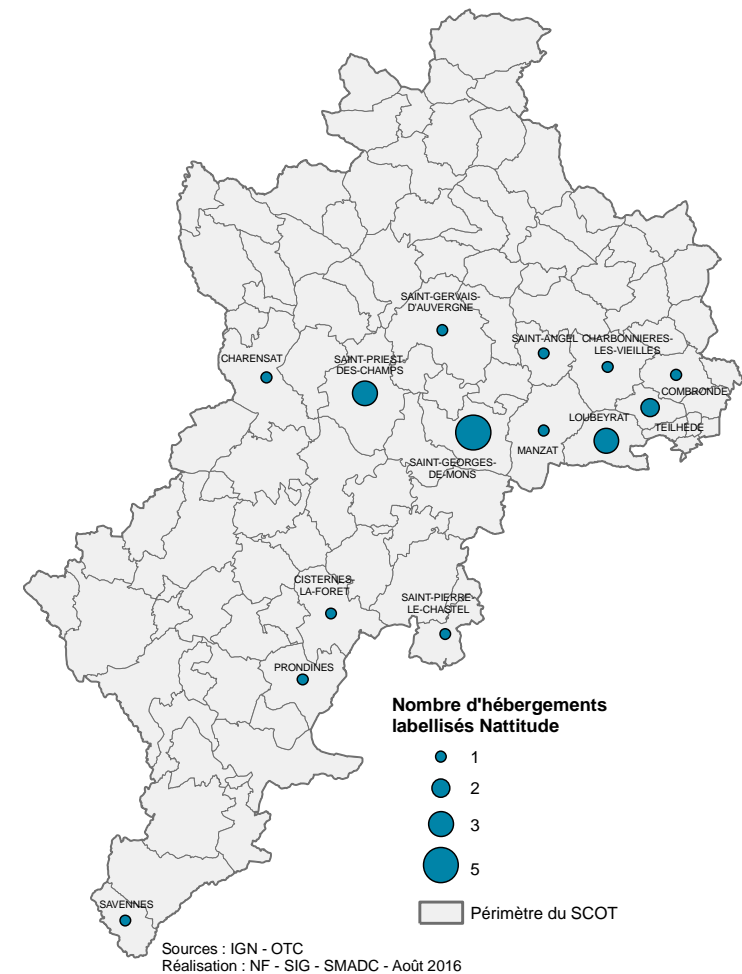
Depuis 2011 on observe 3 tendances concernant les hébergements touristiques :

- Une forte augmentation des hébergements non classés
- Une diminution des hébergements classés 1 ou 2 étoiles
- Une augmentation des hébergements de 3 étoiles et plus, avec en particulier l'apparition notamment d'hébergements 5 étoiles



A noter que beaucoup de chambres d'hôtes sont de qualité mais ne peuvent pas avoir de classement préfectoral, tout comme les nouveaux hébergements insolites (Bois Basalte à Manzat, **Volca'Lodge** à St Pierre le Chastel, Etang de Gravelouse à Cisternes-la-Forêt, Cabanes des Combrailles à **St Gervais d'Auvergne**, Natura Tazenat à Charbonnières-les-Vieilles). Ces derniers représentent aujourd'hui 122 lits.

Parmi ces hébergements insolites, tous ou presque sont labellisés Nattitude. On compte à ce jour sur les Combrailles, 23 hébergements labellisés Nattitude (6 chambres d'hôtes et 13 meublés/gîtes).



La réhabilitation de l'hôtellerie ancienne quant à elle, que le SCOT présentait comme ayant un potentiel de développement intéressant, n'a pas été engagée ou très peu faute de rentabilité (seul exemple : l'hôtel du parc à Charbonnières les Vieilles transformé en chambres d'hôtes).

D'autre part, depuis 2010, de nouvelles formules de séjours sont apparues avec des formules type « hébergement et activités » ou « service spécial de l'hébergeur » pour les couples ou les groupes, séjours thématiques, séjours randonnée avec hébergements insolites.

Un bilan plutôt positif de réalisation des Unités Touristiques Nouvelles (UTN)

Trois des 7 projets retenus en tant qu'UTN dans le SCOT ont été réalisés depuis 2010, et un dernier est en cours et devrait voir le jour en 2016.

Le projet de cabanes des Combrailles a été réalisé à St Gervais d'Auvergne, et est ouvert depuis juillet 2010. C'est un éco-village de vacances, ouvert toute l'année, qui peut accueillir 36 personnes. Il est constitué

aujourd'hui de 8 cabanes perchées dans les arbres (simple ou double) et de 2 fustes (42-45m² pour 2 à 6 personnes). Ces hébergements ont été réalisés avec les troncs d'arbres coupés sur place, et sont isolés avec de la laine de mouton. Ils sont équipés de chauffe eau solaires, de toilettes sèches et de toitures végétalisées. La réalisation correspond au projet initial tel qu'il était prévu au SCOT, et pourra éventuellement s'agrandir si besoin

puisque'il était prévu d'accueillir jusqu'à 80 personnes.



Le 2^{ème} projet réalisé est *Natura Tazenat sur la commune de Charbonnières les Vieilles*. Il s'agissait de créer un parc résidentiel de loisirs 100% nature (hébergements insolites et activités nature) basé sur les principes du développement durable qu'il s'agisse du concept écotouristique, ou du respect de l'environnement. Il s'agit d'un concept nature destiné à séduire une nouvelle clientèle qui se concrétisera par la conception de 5 cabanes alliant charme, confort et authenticité au cœur de la nature. Des cabanes simples et élégantes nichées en sous-bois, ouvertes au chant des oiseaux, au murmure du feuillage..à deux pas du Gour de Tazenat.

Ces 5 cabanes pourront accueillir entre 10 et 15 personnes. Elles sont équipées d'une terrasse, d'un poêle à bois, de toilettes sèches, et d'un espace détente commun avec un bain norvégien.

Ouvert depuis février 2016 le parc compte aujourd'hui 4 des 5 cabanes prévues. Il est également prévu que de nombreux événements soient organisés afin de faire vivre le lieu au fil des saisons (randonnées et ateliers thématiques, activités douces de pleine nature comme la relaxation...)



Le dernier projet réalisé, mais en partie seulement, concerne les thermes de Châteauneuf-les-Bains. Le projet prévu au SCOT comportait 2 volets : un volet visant à créer une résidence hôtelière de 25 studios en continuité des thermes, et un second volet visant à diversifier l'activité thermale en créant un véritable espace bien-être. Cet espace bien-être et détente a été réalisé et doit ouvrir en mai 2016 : hammam, sauna, salle de détente,

jacuzzi extérieurs sur toit terrasse. Par contre, la partie du projet qui visait à créer une résidence hôtelière a quant à elle été abandonnée.

Le projet en cours de réalisation est un **projet d'hébergements touristiques sur la commune de Charensat à proximité de l'étang de Chancelade** : projet de création de 6 à 7 chalets et d'une maison d'accueil qui vient compléter la mise en valeur de l'étang de Chancelade par la commune (aménagement d'un sentier de randonnée, d'une passerelle, d'observatoires ornithologiques...) ou encore les actions en faveur de la forêt (sentier de découverte et d'interprétation, arboretum...). Les chalets sont en cours de construction, mais le projet est de moindre ampleur que prévu.



Les 3 autres projets inscrits en tant qu'UTN au SCOT qui n'ont pas encore vu le jour sont les suivants :

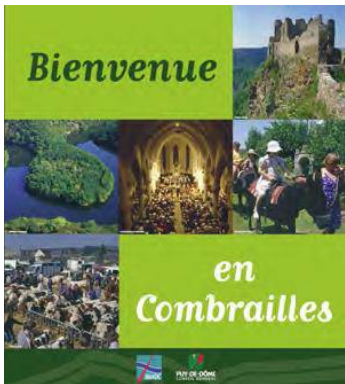
- Un projet concernant la commune de Briffons, porté par un privé et qui visait à implanter un parc résidentiel de loisirs de 10 chalets de 30m² au milieu de la forêt
- Un projet concernant la commune de Lapeyrouse visant à étendre l'offre d'hébergements touristiques autour du plan d'eau en créant de nouveaux chalets : 20 à 30 chalets de 50m² devaient compléter les 6 existants → projet à plus long terme
- Et enfin un projet concernait la commune de Teilhède. Porté par un privé, ce projet consistait à créer un hébergement touristique de grande qualité entièrement accessible aux handicapés sur un terrain vierge de 2.3ha non loin de la chaîne des Puys et à proximité de la sortie autoroutière de Manzat. 16 maisons en bois massif (fustes) devaient être construites → **le projet n'est pas abandonné**

Il est important de rappeler que le SCOT doit seulement définir la nature et les principes d'implantation des UTN, or dans sa version actuelle, le SCOT va trop loin, précisant chaque projet concerné par une UTN et les localisant, ce qui n'est nécessaire que pour des UTN d'intérêt Massif. Il faudra donc revenir sur cet aspect dans le cadre de la révision, et ne définir que la nature et les principes d'implantation des projets concernés.

Le maintien des activités et la valorisation des sites

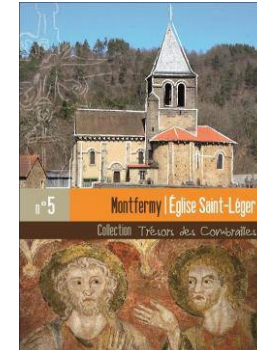
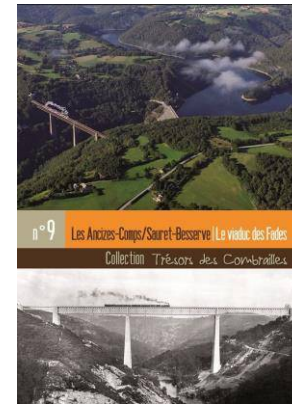
Le territoire offre un panel d'activités et d'animations qu'il a su concilier avec la valorisation et l'entretien des nombreux sites naturels. C'est le cas du Gour de Tazenat qui a fait l'objet d'un ré-aménagement paysager en 2013-14 pour mieux gérer la surfréquentation du site en été, sécuriser ses abords et redonner au lieu un caractère naturel.

D'autres sites naturels ou culturels ont également fait l'objet d'aménagements particuliers ou de mise en valeur à travers de la signalétique : c'est le cas de l'étang de Chancelade avec la réalisation de pontons et d'un sentier d'interprétation, des sources minérales de Châteauneuf-les-Bains, des mines de Pontgibaud, du Puy de Moufle à Bromont-Lamothe avec l'aménagement en 2015 d'une table d'orientation, de la maison archéologique de Voingt aménagée en 2009...



L'ensemble du territoire a également fait l'objet d'un renouvellement des panneaux d'information touristique en 2009 qui mettent en avant les richesses du territoire.

L'OTC a de son côté réalisé 30 fiches patrimoine en 2012 et 2013 qui racontent 30 lieux emblématiques, curiosités naturelles ou constructions insolites à découvrir en Combrailles, et qui viennent compléter les conférences ou visites guidées du patrimoine organisées toute l'année sur le territoire depuis 2011 par le SMAD des Combrailles.



Une maison de la mine et du tourisme a vu le jour à St Eloy les Mines en 2011.

Trente-cinq fiches randonnées viennent aussi compléter l'offre et sont disponibles dans les bureaux de tourisme.

Un projet de création d'application randonnée et de valorisation du patrimoine est en cours d'élaboration de façon collaborative par l'OTC, le SMAD et les communautés de communes.

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) a été revu en 2014 et désormais 807 km sont classés sur les Combrailles garantissant ainsi le balisage et l'entretien des chemins. Et enfin, l'offre locale de promenade familiale s'est également étoffée.

De nouvelles activités ont également vu le jour comme le géocaching (chasse au trésor nouvelle génération) ou le vélorail,



et d'autres sont à l'étude autour du plan

d'eau des Fades-Besserve comme la ligne de vie, la tyrolienne ou l'escalade...beaucoup d'activités de pleine nature.

Le SCOT préconisait également que les 3 grands axes routiers (RD 2144, RD 2089 et RD 941) qui traversent le territoire participent à la découverte **touristique et paysagère des Combrailles, et nécessiteraient d'être localement requalifiés**. Depuis 2010, peu de travaux ont été réalisés, mais **l'on peut quand même citer l'aménagement d'une aire de service sur la RD941 au niveau de la commune de Combrailles, le renouvellement des panneaux d'information touristique sur l'ensemble du territoire, la réhabilitation de façades visibles de ces axes routiers (9 façades concernées sur la RD941)**

C - Des espaces naturels remarquables mieux protégés

Les espaces identifiés comme remarquables (sites natura 2000, znieff1 et zones humides) **font bien l'objet d'une protection par un classement en zone naturelle dans les documents d'urbanisme**, quand les communes en ont un, et dans la mesure où ces zones ont été inventoriées.

Concernant les zones humides, il faut rappeler qu'un inventaire est en cours sur la partie concernée par le SAGE Sioule depuis 2014. Afin de faciliter la connaissance des zones humides, le SMADC a mis au point, en effet, une **méthodologie d'inventaire des zones humides commune pour l'ensemble du bassin** validée par la CLE du SAGE Sioule, qui permettra de préciser sur le terrain les cartes de pré-localisation théorique. Celles-ci prévoyaient que 20% des surfaces concernées par le bassin de la Sioule seraient des zones humides. **Fin 2015, l'inventaire a été réalisé sur 7 communes**, et en 2016 une vingtaine de communes sont prévues.

Sur les autres SAGE présents sur les Combrailles, cet inventaire revient aux **communes lorsqu'elles engagent l'élaboration d'un document d'urbanisme**.

Le projet de réserve naturelle nationale dans la vallée de la Sioule porté par **l'Etat en 2009** et qui concernait 17 communes a été suspendu en 2011.

Depuis 2010, **114 demandes de projets d'urbanisation ont concerné ces espaces remarquables (6 en zone N2000, 88 en ZNIEFF et 21 en zones humides), mais seulement 33 d'entre eux ont abouti : 1 en zone Natura2000, 5 en zones humides (dont 1 seul pour la construction d'une habitation) et 27 en ZNIEFF (essentiellement des projets à vocation d'habitat).**

Aucune nouvelle exploitation de carrière n'a été autorisée depuis 2010, mais seulement des renouvellements d'exploitation ou des extensions. Cela a concerné 4 communes : Blot l'Eglise, St Pierre-le-Chastel, Chapdes-Beaufort et Miremont.

Concernant les corridors écologiques, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui a démarré **en 2011 vient tout juste d'être approuvé en juillet 2015. Les communes ayant révisé leur document d'urbanisme depuis 2010 ont intégré les trames vertes et bleues repérées dans ce document et ont affiné les choses à leur échelle, mais aucune déclinaison du SRCE à l'échelle du SMADC n'a encore été réalisée.**

Concernant le cas particulier du PLU de Queuille, la commune vient tout juste de lancer la révision de son document, aussi la réflexion concernant **les continuités écologiques n'a pas encore démarré.**

Concernant les boisements, les surfaces forestières sont stables et celles certifiées PEFC passent de 4 736 ha en 2010 à 7 595 ha en 2016. Depuis 2015, la loi impose que la majorité des défrichements doit être compensé : dans le département du Puy-de-Dôme cette compensation est financière, ce qui a limité les défrichements non opportuns, de la même façon que les règlementations de boisements.

Le SMADC a édité en 2014 un guide sur la biodiversité forestière destiné aux propriétaires forestiers, aux entrepreneurs et aux élus.

Sur le plan de la gestion forestière les efforts fournis par l'ensemble des acteurs tendent à porter leurs fruits : le nombre de plans simples de gestion est aujourd'hui de 54 couvrant ainsi 3 200 hectares, le nombre de Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles est de 166 en 2015 contre 53 en 2010.

La surface de forêt publique soumise au régime forestier et dont **l'aménagement est à jour, est restée stable avec 10 274 ha.**

D - Vers une gestion durable de la ressource en eau ?

Différentes actions ont été mises en œuvre depuis 2010 pour préserver la qualité de l'eau sur les Combrailles :

- La protection des captages

Sur le périmètre du SIAEP Sioule et Morge (47 communes), tous les périmètres immédiats de captage sont désormais clôturés : il ne reste que celui de St Eloy récupéré en 2014 par le SIAEP, dont l'avenir est en réflexion.

Sur le reste du territoire, la situation semble très variable mais plutôt en progression à l'image de la situation du département.

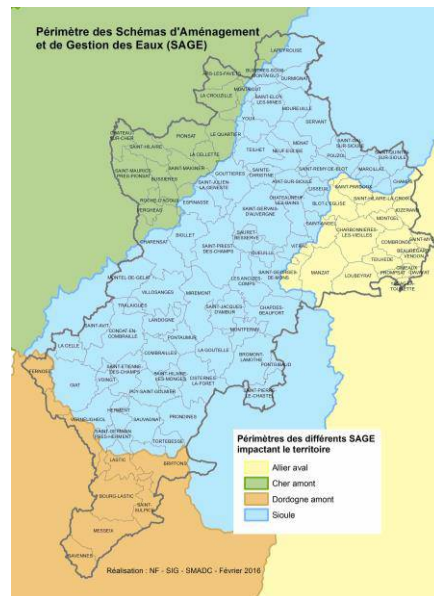
- L'élaboration de SAGE et la mise en œuvre de contrats territoriaux

Depuis 2010, les différentes démarches d'élaboration de SAGE sur le territoire ont été achevées :

- Le SAGE Sioule a été approuvé le 4/02/2014
- Le SAGE Cher Amont a été approuvé le 20/10/2015
- Le SAGE Allier Aval a été approuvé le 13/11/2015.

Ces documents devront être pris en compte lors de la révision du SCOT.

A noter qu'un nouveau SAGE est en cours d'élaboration sur le territoire depuis 2013, c'est le SAGE Dordogne Amont qui concerne la partie Sud du territoire et dont l'approbation est prévue pour 2017.



Il ne faut pas oublier également les 2 contrats territoriaux présents sur le territoire :

- Le Contrat Territorial Sioule et affluents signé en mai 2014, qui se veut être le principal outil opérationnel du SAGE Sioule pour les objectifs de restauration de la continuité écologique, de **restauration de la morphologie des cours d'eau, de l'entretien des milieux aquatiques** et de la réduction des pollutions diffuses (nitrates et pesticides).
- Le Contrat Territorial « Chavanon en action » signé en décembre 2014, qui vise à **mettre en œuvre** principalement des actions de lutte contre la pollution, et de restauration des milieux aquatiques sur le bassin du Chavanon. Dans ce cadre plusieurs journées de formation ont déjà eu lieu en 2015 à destination de la profession agricole notamment.



Du ruisseau au robinet, un enjeu collectif



- La protection des berges des cours d'eau

Concernant les berges des différents cours d'eau, celles-ci sont d'ores et déjà protégées de toute nouvelle construction lorsque la commune dispose d'un document d'urbanisme grenellisé puisque ces cours d'eau constituent la trame bleue du territoire, mais suite à l'inventaire des zones humides cette protection sera encore mieux prise en compte.

- Des travaux visant à limiter les risques de pollution

La décharge de Miremont a bien fait l'objet de travaux d'aménagement pour limiter les risques de pollution. En 2009, le SICTOM Pontaurmur/Pontgibaud qui a repris l'exploitation du site, a effectué des travaux pour d'une part, réhabiliter le 1^{er} casier et traiter les déchets du territoire dans des conditions optimales de sécurité pour le milieu naturel et les personnes, et d'autre part augmenter la capacité de stockage du site en construisant un 2^{ème} casier. En 2010 de nouveaux travaux ont été réalisés pour créer de plus grands volumes de stockage de lixiviats afin de les évacuer vers une station d'épuration urbaine. Depuis juillet 2010, plus aucun rejet de lixiviats traités n'est effectué dans le ruisseau de la Ganne.

Ces travaux ont également été suivis, en 2011 par la mise en œuvre d'un Système de Management Environnemental sur le site de

Miremont afin d'obtenir la certification Iso14001. Celle-ci est effective depuis le 2 mars 2012.



Vue aérienne de l'ISDND de Miremont
Crédit photo VALTOM - Mai 2012

La décharge des Ancizes a également fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2011-2012 visant essentiellement la mise en sécurité du site vis-à-vis des activités humaines, la protection de l'environnement proche et la requalification paysagère dans le milieu naturel. Ces travaux ont consisté à re-profiler les pentes, réaliser plusieurs chemins pour créer des ruptures de pente pour une stabilité garantie dans le temps. Les dépôts ont été recouverts d'une couverture étanche pour éviter la percolation de l'eau de pluie et la production de lixiviats en pied de

décharge. Un réseau de fossés de 6 km de long a été réalisé sur l'ensemble du massif pour canaliser l'eau de pluie vers la Viouze. Enfin, une phase de re-végétalisation a été nécessaire pour fixer les matériaux de couverture et accompagner la nature vers une recolonisation naturelle, et une station de neutralisation des lixiviats basiques a été mise en service.



Crédits photos : EODD Ingénieurs Conseils



Concernant le traitement des eaux d'exhaure issues des anciennes mines de plomb du secteur de Pontgibaud, celui-ci a démarré en 2013 avec les travaux de mise en sécurité du dépôt historique de résidus de traitement de minerais de plomb argentifère situé à proximité du stade de Pontgibaud (Remodelage et végétalisation du dépôt).

Deux autres sites restent à traiter : Roure-les-Rosiers sur la commune de St Pierre le Chastel, et Pranal-Barbecot sur les communes de Chapdes-Beaufort et Bromont-Lamothe. Le réaménagement du site de Roure-les-Rosiers (15ha) **est en cours d'instruction** et les travaux devraient démarrer en 2016. Le projet de réaménagement, destiné à supprimer les impacts négatifs avérés **sur l'environnement et potentiels sur la santé, consiste à supprimer l'entraînement de particules dans les ruisseaux par ruissellement, envol et**

dissémination de celles-ci et à supprimer le contact direct avec les usagers du site (activités de loisirs...)



Améliorer la qualité des eaux passe également par l'optimisation de l'assainissement des eaux usées, c'est pourquoi le SCOT avait préconisé que des efforts soient entrepris pour améliorer la collecte des effluents, la qualité des réseaux, le traitement des eaux et des boues d'épuration. Le SCOT préconisait également la réalisation de zonage d'assainissement à l'échelle communale intégrant la problématique des eaux pluviales ainsi qu'un diagnostic des réseaux et du dispositif de traitement.

Depuis 2010, on peut donc noter que 19 communes ont réalisé des diagnostics de leur réseau d'assainissement collectif (réseau et traitement)

et 22 communes ont réalisé des travaux pour améliorer essentiellement la collecte des effluents, la qualité des réseaux et le traitement des eaux.

Aucune commune n'a par contre travaillé sur un diagnostic des eaux pluviales. Enfin, **concernant les zonages d'assainissement, 17 communes** ont depuis 2010, réalisé leur actualisation.

Concernant l'assainissement non collectif, les 3/4 du territoire environ ont fait l'objet depuis 2010 d'un diagnostic des installations : 31% de ces installations seraient conformes. Plusieurs SPANC ont été créés, et des programmes de réhabilitation des installations non conformes ont été mis en **œuvre : c'est le cas** sur le périmètre du SIAEP Sioule et Morge (11 dossiers ont ainsi été financés en 2015-16 et 20 autres dossiers sont en projet pour 2017), sur le périmètre des CC de Haute-Combraille et Sioulet-Chavanon (15 dossiers en 2014-15 et 27 en 2016). Beaucoup de travaux restent encore à réaliser.

E- Vers la maîtrise de la consommation d'énergies fossiles et une meilleure gestion des déchets et des risques ?

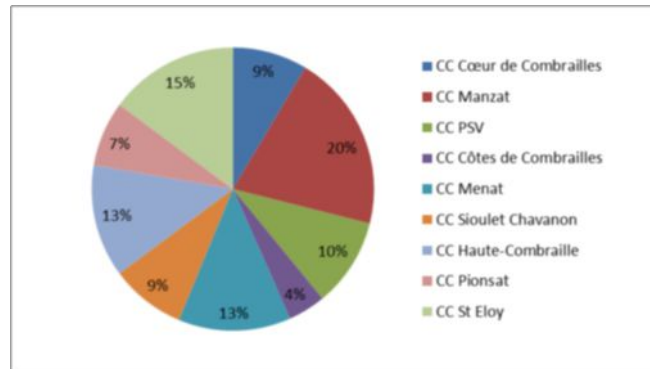
Des efforts pour réduire les consommations énergétiques dans l'habitat

Le SCOT préconisait de réduire les consommations énergétiques liées à l'habitat, en favorisant d'une part les formes urbaines et les constructions bioclimatiques mais sur cet aspect rien n'a été fait, et d'autre part en engageant des OPAH ciblées « Energie ».

Depuis 2010, plusieurs dispositifs financiers ont été mis en place sur le territoire des Combrailles ou plus largement sur le département de façon à réduire ces consommations énergétiques :

- Le **PIG de la communauté de communes de Cœur de Combrailles, de 2009 à 2012, ciblé sur les économies d'énergie** qui avait permis de financer 150 projets générant 1 700 000€ de travaux et impliquant 894 000€ d'aides financières publiques.
- Le programme Habiter Mieux porté par le Conseil Départemental visant à lutter contre la précarité énergétique. Ce programme vise à réduire les déperditions énergétiques dans les constructions existantes, et donc à améliorer l'isolation des bâtis. **L'ensemble du territoire s'est engagé en 2012 dans ce dispositif. Entre 2013 et 2015, 256 logements ont été rénovés énergétiquement dont 20% sur**

la CC de Manzat, 15% sur la CC de St Eloy, et 13% pour les CC de Haute-Combraille et Pays de Menat. Les travaux réalisés pour ces 256 logements devaient permettre un gain énergétique de 39%. Dans les Combrailles, comme au niveau national, ces travaux ont souvent concernés au moins 2 types d'intervention dont les plus souvent réalisés concernent l'isolation, l'installation ou le remplacement du système de chauffage, et le remplacement des menuiseries extérieures.



Répartition géographique des logements rénovés

- Enfin, dernièrement, dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg, Saint-Eloy-Communauté s'est engagée dans une OPAH en 2015 mais qui n'est pas encore entrée dans sa phase opérationnelle.

A côté de cela, les communautés de communes ont également travaillé ensemble à l'élaboration de PLH de 2011 à 2015 : 7 sont d'ores et déjà approuvés à ce jour. Une des premières actions qui devait être lancée concerne la mise en œuvre d'une OPAH ou d'un PIG multithématique à l'échelle des Combrailles de façon à poursuivre les efforts en termes d'isolation des bâtis...

Rappelons également que depuis les lois Grenelle, les documents d'urbanisme se sont ouverts aux énergies renouvelables, et ont souvent intégré les possibilités de production et d'utilisation de ce type d'énergies.

Le point sur la gestion des déchets et la prévention des risques

En matière de déchets le SCOT ne faisait que reprendre les préconisations essentielles du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, et du plan départemental de gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics, à savoir :

- **Prévoir un centre d'enfouissement technique sur le territoire**
- Réduire à la source la production de déchets
- Utiliser en priorité les lignes ferroviaires pour transporter les déchets
- Créer des stations de transfert pour emmener les déchets des lieux de collecte vers les sites de traitement
- Harmoniser la collecte des gravats des entreprises et améliorer le recyclage des matériaux du BTP
- Dans les zones rurales et pavillonnaires, privilégier l'utilisation de composteurs individuels pour limiter les volumes de déchets verts à collecter

Depuis 2010, on peut retenir que :

- Le projet de CET à Montcel est en suspens mais toujours d'actualité ;
- Le VALTOM s'est doté d'un programme territorial de prévention des déchets ménagers et assimilés de façon à remplir l'objectif du Grenelle de l'Environnement qui visait, d'ici 2016 à réduire de 7% la production des ordures ménagères et assimilées. Ce programme a été repris par les différents SICTOM présents sur le territoire et a consisté à sensibiliser et travailler avec différents publics cibles (les ménages, les jeunes, les acteurs économiques et les collectivités). **En 2016 cet objectif de réduction a été atteint, et vient d'être prolonger par un nouvel objectif qui consiste à réduire de 3% les déchets déposés en déchetteries d'ici 2020.**
- Le transport des déchets ne se fait pas par voies ferrées puisque celles-ci sont suspendues, et sur le territoire on peut compter désormais 2 stations de transfert : Saint-Eloy-les-Mines et Saint-

Ours-les-Roches. **A l'échelle départementale**, ces stations ont permis notamment de diviser par 4 le nombre de véhicules sur les routes devant acheminer les déchets vers le pôle de valorisation Vernéa et les centres de tri.

- Certaines déchetteries sont équipées de bennes pour accueillir les **gravats, ce qui a permis à l'échelle départementale d'augmenter la** collecte de 16% entre 2010-2015. De la même façon, de nouvelles filières ont été mises en place ces dernières années pour le plâtre, le polystyrène... qui sont dorénavant valorisés.
- Enfin, **dès 1999 le VALTOM s'est engagé dans la promotion du compostage tout d'abord individuel puis depuis 2008 collectif. En 2014, 19% des maisons individuelles du département sont équipées de composteurs individuels permettant de détourner 13 138 tonnes de déchets par an (estimation). Entre 2010 et 2016, 13 400 composteurs ont été distribués à l'échelle départementale.**








Concernant les risques, le SCOT préconisait que ces derniers soient pris en compte **dans les documents d'urbanisme**, et que les zones exposées soient classées inconstructibles : **c'est le cas désormais.** (ex du PPR de St Eloy)





Ce qu'il faut retenir

- Le tourisme dans la vallée de la Sioule est en perte de vitesse: **beaucoup de pistes à l'étude mais encore trop peu de réalisations** (pas de valorisation paysagère des gorges, pas de restauration de l'hôtellerie, pas de circuits de découverte).
- Une tendance à diversifier et valoriser les activités de pleine nature : **structuration de l'offre en cours**.
- **Une forte valorisation de l'activité pêche sur la Sioule** : installation d'un **parcours no-kill** au niveau de Châteauneuf les Bains, **aménagement d'une rampe de mise à l'eau au Pont du Bouchet** et d'un **Centre Pêche et Nature** qui accueille l'école de pêche, **création et commercialisation par l'OTC de produits pêche, édition d'une carte pêche**.
- **5 plans d'eau sur 7 ont réalisé leur profil de baignade permettant d'améliorer la qualité de leurs eaux et de limiter les risques sanitaires conduisant à la fermeture de la baignade.**
- **La moitié des cours d'eau ont atteint leur objectif de bon état.**
- Des hébergements touristiques plus nombreux (448 en 2015 contre 404 en 2010) qui permettent de combler un peu le manque en **termes d'hébergements collectifs** et de gîtes ruraux.
- Des hébergements de meilleure qualité : **augmentation du nombre de 3 étoiles et plus, et apparition d'hébergements 5 étoiles sur le territoire.**
- Forte augmentation également des hébergements non classés.
- **Apparition d'un nouveau type d'hébergements** depuis 2010 : les **hébergements insolites (cabanes dans les arbres, lodges...).**
- **Pas de réhabilitation de l'hôtellerie ancienne et pas de renforcement de la restauration de terroir et de qualité valorisant l'identité des Combrailles.**
- Un bilan plutôt positif de réalisation des UTN : **3 des 7 projets retenus en tant qu'UTN dans le SCOT ont été réalisés, et un autre est actuellement en cours.**
- **Mise en œuvre de nombreuses actions pour valoriser le patrimoine et les sites naturels** (réaménagement paysager, réalisation de sentiers

d'interprétation, réalisation de pontons, réalisation de fiches patrimoines et organisation de visites guidées..).

- Des espaces naturels mieux protégés dans les documents **d'urbanisme, et mieux connus par le biais d'inventaires comme les zones humides** (trames vertes et bleues intégrées dans les derniers **documents d'urbanisme révisés**).
- Des surfaces forestières stables et des efforts réalisés dans le domaine de la gestion forestière qui portent leurs fruits.
- Diverses actions engagées pour **préserver la qualité de l'eau et optimiser l'assainissement des eaux usées**.
- **Réalisation de travaux d'aménagement pour la décharge de Miremont** pour limiter les risques de pollution, de travaux de réhabilitation pour la décharge des Ancizes mettant en sécurité le site **vis-à-vis des activités humaines et de l'environnement, et traitement en cours des eaux d'exhaure issues des anciennes mines de plomb du secteur de Pontgibaud.**
- **Réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat** grâce à différents dispositifs financiers (OPAH, PIG Habiter Mieux.)
- **Des efforts mis en œuvre pour réduire la production de déchets.**
- Meilleure prise en compte des risques dans les documents **d'urbanisme.**

Objectifs du SCOT	Conclusions	Suites à donner
Renforcer l'axe touristique de la Sioule	Un certain nombre d'actions en cours sont menées pour aller dans ce sens, mais jusqu'à présent le tourisme est plutôt en perte de vitesse dans la vallée de la Sioule : orientation à poursuivre.	
Adapter les besoins en hébergement	Des hébergements en légère augmentation qui combleront un peu le manque en termes d'hébergements collectifs et de gîtes ruraux ; émergence d'hébergements insolites de grande qualité mais difficulté à réhabiliter l'hôtellerie ancienne : à poursuivre.	
Diversifier les activités	Le territoire offre un panel d'activités et d'animations qu'il a su concilier avec la valorisation et l'entretien des nombreux sites naturels : cette offre s'est maintenue voire renforcée et tend désormais à se diversifier.	
Valoriser les sites et patrimoines naturels et culturels	Valorisation engagée sur certains secteurs mais de façon ponctuelle : à poursuivre et à généraliser.	
Assurer la protection des milieux et des espèces remarquables	Des espaces naturels mieux protégés dans les documents d'urbanisme, et mieux connus par les inventaires : orientation à poursuivre.	
Maintenir les échanges écologiques	Prise en compte du SRCE à une échelle locale dans le cadre des documents d'urbanisme mais travail qui reste à réaliser à l'échelle du SCOT.	
Préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager	Des boisements qui restent stables globalement grâce aux réglementations de boisement et aux compensations financières liées aux défrichements : à renforcer pour préserver les boisements d'intérêt.	

Préserver durablement la ressource en eau	Des actions pour préserver la qualité de l'eau ont été engagées mais des efforts restent à faire en matière d'assainissement notamment : orientation à poursuivre.	
Maitriser la consommation d'énergies fossiles	Réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat grâce à différents dispositifs financiers (OPAH, PIG Habiter Mieux.) : orientation à poursuivre.	
Assurer la gestion des déchets	Des efforts mis en œuvre pour mieux gérer les déchets et réduire leur production : orientation à poursuivre.	
Prévenir les risques	Meilleure prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme : orientation à poursuivre.	

ELEMENTS A ABORDER DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT

- **L'impact des lois Grenelle et du SRCE** : la nécessité de déterminer un véritable réseau écologique à l'échelle des Combrailles
- La compatibilité du SCOT avec les SAGE approuvés : **l'intégration de l'inventaire des ZH**, la problématique de la **qualité de l'eau**
- Les UTN : simplifier leur intégration dans le SCOT en définissant seulement leur **nature et leurs principes d'implantation** (à adapter en fonction de la réforme en cours les concernant)

Conclusions et évolutions nécessaires du SCOT du Pays des Combrailles au vu de cette analyse et des évolutions législatives

Le travail d'analyse des résultats de l'application du SCoT conduit sur la période 2010-2016 permet de mettre en avant des premières tendances. Toutefois, ce délai de 6 ans apparaît relativement trop court pour pouvoir juger de l'impact réel du SCoT sur le territoire, quand on sait les temps longs nécessaires à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ou des procédures d'aménagement.

Aussi, ces premiers résultats concluent globalement à poursuivre les orientations inscrites dans le SCoT du Pays des Combrailles afin d'en vérifier leurs effets sur le terme qu'il s'est fixé soit l'horizon 2020.

Par conséquent, ce bilan qui porte sur la période 2010-2016 doit avant tout s'envisager **d'une part**, comme un nouveau moyen de se réapproprier les enjeux de ce projet commun, d'échanger sur le contenu de la stratégie, et **d'autre part**, d'identifier, au regard des réalités du contexte local et des évolutions du cadre réglementaire, ce qui relève de l'amélioration ou d'un nouveau projet de territoire.

A cet égard, le SCoT, depuis son entrée en vigueur en 2010 a été surtout impacté par les **évolutions législatives qui ont modifié l'outil SCoT** de façon globale, très peu par les évolutions de la carte intercommunale.

En conséquence, la prise en compte des évolutions législatives, nécessitent **d'engager une révision** partielle du SCoT.

4- Améliorations à apporter au SCOT

Globalement, les premiers résultats de l'analyse de l'application du SCOT montrent qu'il faut poursuivre les orientations initiales afin d'en vérifier leurs effets sur le terme que s'est fixé le SCOT, à savoir 2020, mais également que sur certains aspects il est nécessaire d'apporter des améliorations ou d'ajuster les choses.

C'est le cas pour les thématiques suivantes :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Le foncier économique : **Plusieurs projets de ZA d'importance se dessinent (Parc d'activités des Volcans, La Goutelle), il sera nécessaire de s'interroger sur la nécessité de redéployer les surfaces destinées à accueillir de l'activité économique pour répondre à la demande.** Il faudra également réfléchir au positionnement des différentes zones entre elles.

- Concernant le réseau de bourgs-centres, **il faudra s'interroger sur leur rôle face aux autres bourgs plus ruraux et à leur complémentarité.**
- **Production d'énergie renouvelable** : faut-il renforcer ce volet ?

HABITAT/LOGEMENTS

- La production de logements : souhaite-t-on maintenir les objectifs initiaux de production de logements malgré le rythme de construction de ces dernières années plus faible que prévu ?
- Les bourgs-centres : renforcer le réseau des 12 bourgs-centre est-il toujours une priorité partagée par tous ?
- Les loupes du SCOT : y-a-t-il des adaptations mineures à apporter ?

DEPLACEMENTS

- **La mobilité reste un vrai défi pour demain : c'est une problématique qui nécessitera de travailler ensemble pour trouver des solutions et expérimenter des choses**

TOURISME et ENVIRONNEMENT

- Les UTN : simplifier leur intégration dans le SCOT en définissant **seulement leur nature et leurs principes d'implantation (à adapter en fonction de la réforme en cours les concernant)** ; inventaire à refaire
- **La constructibilité autour des plans d'eau** : la loi Montagne rend **inconstructible les abords de plans d'eau** quelle que soit leur taille, dans **une bande de 300m, mais dans le cadre d'un SCOT il est possible d'exclure de cette règle** certains plans d'eau en fonction de leur faible importance. Certains projets, notamment touristiques ont été bloqués par cette règle, il sera donc peut-être judicieux **d'utiliser cette possibilité**, et de déterminer un seuil en-dessous duquel cette règle ne **s'appliquerait plus.**
- La compatibilité du SCOT avec les SAGE approuvés, et le SRCE : **l'intégration de l'inventaire des ZH, la problématique de la qualité de l'eau**, préciser les continuités écologiques.

5- Evolutions législatives

Le SCoT du Pays des Combrailles, approuvé le 10 septembre 2010 a été élaboré en s'appuyant sur les dispositions législatives issues de la loi SRU du 13 décembre 2000, tout en prenant en compte, dans la mesure du possible, les évolutions qui se préparaient alors, dans le cadre des lois Grenelle I et II. Depuis, ces lois définitivement adoptées en 2009 et 2010, mais aussi

d'autres lois comme la loi ALUR du 24/03/2014, la loi ACTPE du 18/06/2014, la loi LAAF du 14/10/2014, ou encore la loi NOTRE du 7/08/2015 ont modifié le contenu des SCoT et les thématiques que ces derniers doivent traiter. Il est par conséquent nécessaire de faire évoluer le SCoT du Pays des Combrailles **afin d'intégrer ces nouveaux éléments, d'autant que le SCoT doit être compatible avec les dispositions issues du Grenelle de l'environnement au plus tard au 1er janvier 2017.**

Modifications du contenu des SCOT à prendre en compte :

Environnement

- Le rapport de présentation doit comporter un diagnostic relatif à **l'environnement, notamment en matière de biodiversité**
- Le PADD fixe des objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques, de qualité paysagère et mise en valeur des ressources naturelles, **et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO - remplace le DOG) en précise les modalités**
- Le DOO définit les conditions de mise en valeur des entrées de ville, et détermine les espaces et sites forestiers à protéger
- Le DOO transpose les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur déclinaison **dans les documents d'urbanisme locaux.**

Consommation d'espace

- Le rapport de présentation présente une analyse de la consommation d'espace naturel, agricole et forestier au cours des dix années précédant l'approbation du schéma
- Le rapport de présentation doit identifier les espaces dans lesquels les PLU devront analyser les capacités de densification et de mutation, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural
- Le DOO doit arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de **l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** ventilés par secteur géographique, **et décrit pour chacun d'eux, les enjeux qui lui sont propres** qui sont à justifier dans le rapport de présentation

Habitat

- **Le DOO définit les objectifs d'offre de nouveaux logements, répartis, le cas échéant, entre les EPCI ou par commune**

- **Le DOO précise les objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant, public ou privé**

Déplacements

- Les objectifs du PADD en matière de déplacement doivent intégrer une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement
- Le PADD fixe des objectifs de développement des communications électroniques
- **Le DOO définit les grands projets d'équipements et de dessertes par les transports collectifs**
- Le DOO précise les conditions permettant le désenclavement par transport collectif des secteurs urbanisés qui le nécessitent
- Le DOO précise les conditions permettant de favoriser le développement **de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs**

Développement économique et commercial

- Le rapport de présentation doit comporter un diagnostic en matière **d'agriculture et de préservation du potentiel agronomique**
- Le PADD fixe des objectifs de développement touristique et culturel, et en **matière d'implantation commerciale**
- Le DOO précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal
- Le DOO définit les localisations préférentielles des commerces en prenant en compte les objectifs de revitalisation des centres-villes, de maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité permettant de répondre aux besoins courants de la population tout en limitant les obligations de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre, de cohérence entre la localisation des équipements commerciaux et la maîtrise des flux de personnes et de marchandises, de consommation économe de l'espace et de préservation de l'environnement, des paysages et de l'architecture
- **Le DOO définit les grands projets d'équipements et de services**

6- Evolution du périmètre

La seule évolution du périmètre liée à la mise en place du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et qui impactera le

territoire **du SCOT** est l'intégration de la commune de Virlet, jusqu'à présent couverte par le SCOT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.